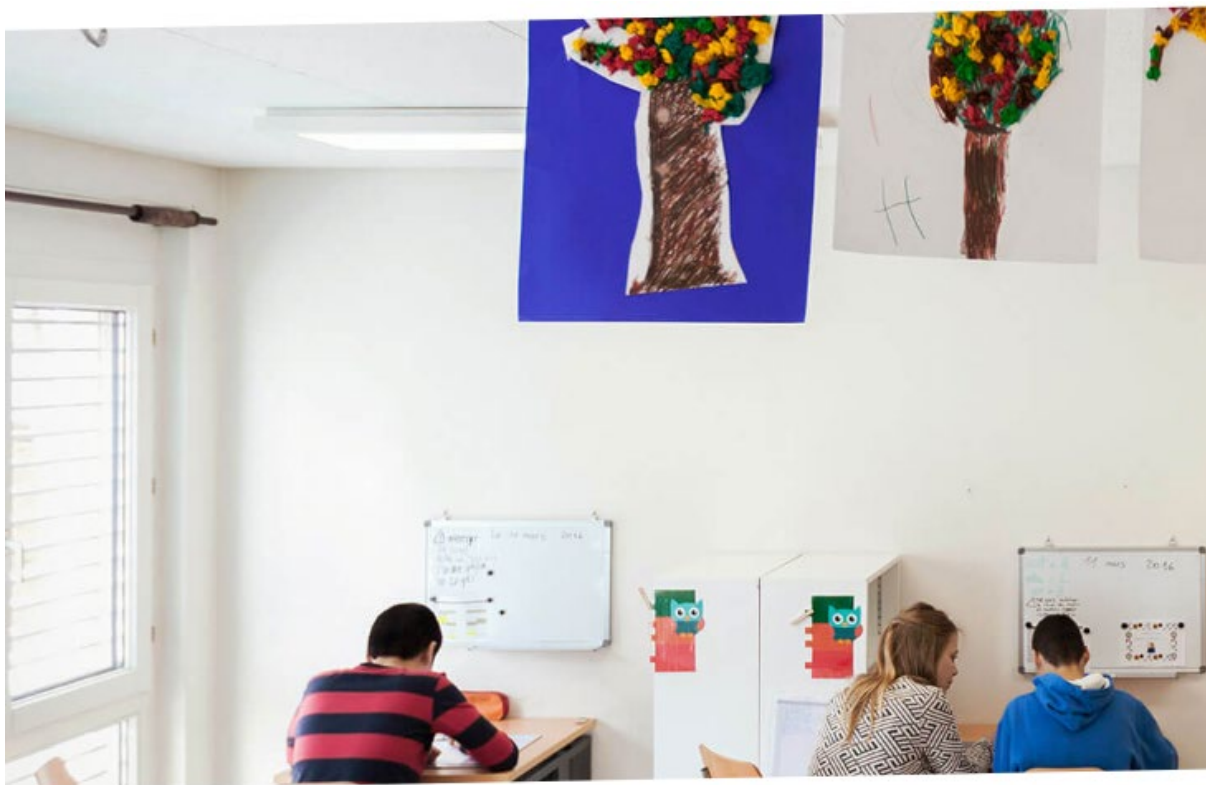




PLAN DE MOBILITÉ



Source : <https://clos-fleuri.ch/>

Clos Fleuri

Plan de mobilité

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Méthodologie.....	4
3. Situation initiale	6
3.1. Situation géographique	6
3.2. Connectivité du site.....	6
3.3. Infrastructures parkings / Mobilité douce.....	11
3.4. Domicile des collaborateurs.trices.....	12
3.5. Répartition modale	15
3.6. Autres éléments tirés du sondage.....	15
3.7. Bilan CO2 de la mobilité pendulaire	19
3.8. Mobilité professionnelle.....	20
4. Potentiels d'amélioration	22
4.1. Scénario 1 : mobilité douce	22
4.2. Scénario 2 : transports publics.....	25
4.3. Scénario 3 : covoiturage	28
5. Plan d'action - Mesures mobilité	29
5.1. Parking.....	29
5.2. Transports publics	29
5.3. Covoiturage.....	32
5.4. Mobilité douce.....	32
5.5. Mesures d'organisation	33
5.6. Mesures de communication.....	33
5.7. Autres mesures.....	34
5.8. Tableau récapitulatif des mesures.....	35
5.9. Mise en œuvre prévisionnelle	36
6. Conclusion.....	37

1. Contexte

Implantée dans l'agglomération bulloise, la **Fondation Clos Fleuri** est née en 1968 à l'initiative d'une association de parents qui ont créé une école destinée aux enfants en situation de handicap, puis l'année suivante un atelier d'emploi pour les personnes handicapées adultes. L'association est devenue une fondation en 1979. La mission de l'institution est d'accompagner des personnes présentant des troubles de développement intellectuel et présentant des situations de handicap. Clos Fleuri propose aujourd'hui un large panel d'activités:

- Une école
- Des lieux de vie et d'accueil
- Des ateliers professionnels

Ces activités se déploient aujourd'hui sur 7 sites différents:

- Ateliers, rue de Vevey 230, 1630 Bulle
- Atelier du Bourgo, rue du Bourgo 2, 1630 Bulle (atelier occupationnel)
- Atelier Coop, route de Riaz 50, 1630 Bulle
- Résidences, rue Saint-Denis 45/rue du Moléson 4, 1630 Bulle
- Appartement communautaire Toula, route de Folliéran 33, 1630 Bulle
- Colombettes, route des Colombettes 480, 1628 Vuadens (appartement communautaire, Restaurant, Atelier vert)
- Ecole, rue Saint-Michel 12, 1632 Riaz

La Fondation Clos Fleuri employait au mois de mars 2024 201 collaborateurs.trices (157 EPT) et 131 bénéficiaires (109 EPT), soit un total de **332 personnes (266 EPT)**.

Comme le stipule l'art. 49 § 1, 3 et 4 de la Loi sur la mobilité du canton de Fribourg ([LMob. RSF 780.1](#)) :

¹ *Toute entreprise et administration publique de plus de 50 employés (équivalents plein temps durant toute l'année) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque.*

³ *Pour les entreprises et administrations déjà implantées sur le territoire fribourgeois au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, le délai est de 2 ans dès l'entrée en vigueur de la loi.*

⁴ *Le plan de mobilité doit être déposé auprès de la commune. Cette dernière le publie.*

Le présent document a pour but de répondre à cette exigence.

2. Méthodologie

Le présent document résulte d'un projet mené en collaboration entre la Fondation Clos Fleuri et Projets21. Pour Clos Fleuri, c'est M. Stéphane Gremion, responsable Infrastructures, qui a assuré la conduite du projet avec la participation de M. Damien Dandelot, directeur de l'institution. Le comité directeur a été régulièrement tenu au courant de l'avancée des travaux.

Ce plan de mobilité s'appuie sur une phase de diagnostic réalisée au printemps 2024 et le plan d'action qu'il propose a été choisi lors d'une phase d'émergence des mesures à l'automne 2024.

La partie diagnostic repose sur 3 éléments principaux :

- Les données transmises par la fondation (nbre de collaborateurs.trices, nbre de places de parc, km de la flotte de véhicules, etc.) ;
- Une vision locale ;
- Un sondage proposé aux employés.es de l'institution (collaborateurs.trices et bénéficiaires employés.es aux ateliers) entre le vendredi 12 avril et le vendredi 3 mai 2024. 282 réponses ont été collectées sur un total de 332 employés.es, soit un **taux de réponse de 85%**. Cet excellent taux de réponse peut être considéré comme parfaitement représentatif.

Pour créer le plan d'action, les résultats du diagnostic initial et les potentiels d'amélioration qu'ils laissaient apparaître ont servi de base.

La démarche entourant la création de ce plan de mobilité reposait sur une participation importante du personnel. Celui-ci a été consulté, informé et impliqué à plusieurs étapes :

- Lors du sondage mobilité ;
- De ce sondage, nous avons tiré un rapport individuel qui a été remis à chaque participant.e qui le souhaitait (voir image ci-après) ;
- Nous avons conduit pour le personnel plusieurs séances d'information et de présentation de la situation initiale ;
- Un groupe d'une dizaine de volontaires a pu prendre part à deux ateliers participatifs d'émergence des mesures sur la base du rapport initial et des potentiels mis en lumière.

Rapport de mobilité individuel

xxxx.yyyy@clos-fleuri.ch

Xxxx Yyyy

Rte de la Mobilité 12, 16xx Zzzz

Merci d'avoir participé à notre sondage mobilité. Dans ce rapport vous trouverez diverses informations liées à votre mobilité pendulaire.

Données de distance

La distance entre votre domicile et votre lieu de travail est de **9,0** Km

La distance moyenne suisse entre son domicile et son lieu de travail : 13,6 km (source OFS)

Le nbre de jours où vous vous rendez au travail **5** x 2: + le nombre de fois où vous rentrez à midi **1** x 2

Votre nombre de trajets par semaine **12**

Le nombre de km que vous faites chaque année entre votre domicile et votre lieu de travail (déplacements pendulaires, votre nombre de trajets par semaine x 44 x la distance domicile-travail **4 726** km

Données de temps

Le temps que vous mettez pour vous rendre au travail (votre réponse) : **11** minutes

Le temps moyen en Suisse pour se rendre au travail : 29 minutes (source OFS)

Le temps que vous mettriez en fonction de votre moyen de transport (source GoogleMaps, pour une arrivée prévue entre 7 h et 8 h un mardi matin hors vacances scolaires et jours fériés)

Vélo	Voiture	Transports publics	
0:33:47 h	0:11:34 h	0:28:34 (à pied : 9m - transport : 13m)	Nombre de changements 1

Bilan CO2

Pour faire le bilan CO2 de votre mobilité pendulaire (soit la quantité de gaz à effet de serre émise lors de vos déplacements entre votre domicile et votre lieu de travail), nous multiplions votre nbre de km annuels par le facteur d'émission propre à votre mobilité. Un facteur d'émissions indique quelle quantité de CO2 est émise lors de chaque km par un moyen de transport donné.

Par exemple, une voiture émettra plus de CO2 par km qu'un vélo électrique (14g de CO2/km). Et entre les voitures, un gros SUV diesel (282g de CO2/km) émettra plus de CO2 par km qu'une petite voiture de ville à essence (130g de CO2/km). Et la marche, elle n'émettra aucun CO2! :-)

Vos moyens de transport :

	%	g/km	km/an	kgCO2/an
Mobilité douce	0	0	0	0
Vélo électrique	10	1	473	0
Train	0	1	0	0
Bus	0	37	0	0
Moto	0	142	0	0
Voiture perso	90	269	4254	1144
	100	242,2	4726	1145

Le bilan CO2 de votre mobilité pendulaire :

Votre facteur d'émission **242,2** g de CO2/km

Le bilan CO2 de votre mobilité pendulaire **1145** Kg CO2 / an
(votre nombre de km annuels x votre facteur d'émission)

(Pour établir ce bilan, nous n'avons pas tenu compte du covoiturage, car il peut varier entre autres en fonction du nombre de covoitureurs dans la voiture. A 2 personnes dans une voiture, vous pouvez diviser le CO2 émis lors de ces trajets par 2, par 3 si vous covoiturez à 3, etc.).

Quelques éléments de comparaison ? 1 tonne de CO2 c'est par exemple :

- 1 vol Zurich-New York, aller simple, en Economy
- 3500 km avec un gros SUV diesel ou 7700 km avec une petite citadine à essence
- 1 steak de bœuf par jour pendant une année

Le bilan CO2 complet moyen d'une personne vivant en Suisse : 11,6 tonnes de CO2.

Envie d'en savoir plus ? -> Empreinte carbone d'un.e citoyen.ne suisse | www.climpact.ch

Si vous avez des questions nous sommes volontiers à votre disposition : info@projets21.ch

3. Situation initiale

3.1. Situation géographique

La Fondation Clos Fleuri est active sur 7 sites de l'agglomération bulloise, 5 en Ville de Bulle, 1 à Riaz et 1 sur la commune de Vuadens, à l'extérieur du village.



Entourés en vert, 3 des principaux sites de Clos Fleuri. Source www.google.com/maps

3.2. Connectivité du site

Voiture :

L'agglomération bulloise est desservie par 2 sorties d'autoroute sur l'A12, la sortie No4 Bulle et la sortie No3 Vulruz. Les sites de l'institution sont tous facilement desservis par au moins l'un de ces deux accès. La sortie No4 Bulle et la route de desserte/contournement H189 sont fréquemment encombrées aux heures de pointe. Sinon de manière générale, les axes de circulation de l'agglomération sont souvent chargés mais rarement saturés.

Transports publics :

La gare de Bulle, au cœur de l'agglomération, est desservie par les lignes RE2 et RE3 depuis Broc-Chocolaterie et jusqu'à Berne, avec des cadences à la demi-heure y compris le matin, le soir et les week-ends.

254 Romont - Bulle - Broc-Chocolaterie

État: 18. Septembre 2023

	RE3 4000	RE2 3804 [Fribourg/ Freiburg]	RE3 4002 Fribourg/ Freiburg]	RE2 3806 Fribourg/ Freiburg]	RE3 4004 [Düdinge n] [Fribou rg/Freibur g]	RE2 3808 Bern	RE3 4006 Düdingen	RE2 3810 Bern	RE3 4008 Düdingen	RE2 3812 Bern	RE3 4010 Düdingen
Lausanne dép.			05 44 10	06 02 A	06 44	07 02 A	07 44 10	08 02 A	08 44 10		09 44 10
Romont FR arr.			05 44 11	06 41 A	06 44	07 41 A	07 44 11	08 41 A	08 44 11		09 44 11
Bern dép.		05 02 13		06 14 10	07 14 10		08 14 10		09 14 10		10 14 10
Romont FR arr.		05 04 11		06 15 11	07 15 11	07 09	08 09		09 09		
Düdingen dép.		05 43 14				07 51	08 51		09 51		
Romont FR arr.		05 43 14									
Düdingen dép.					06 57 A	07 27	08 27	09 27	10 27		
Romont FR arr.					07 21 A	07 51	08 51	09 51	10 51		
Fribourg/Freiburg dép.		05 34 A	06 04	06 34	07 04	07 34	08 04	08 34	09 04	09 34	10 04
Romont FR arr.		05 51 A	06 21	06 51	07 21	07 51	08 21	08 51	09 21	09 51	10 21
✱ 3' Romont FR		05 53 A	06 23	06 53	07 23	07 53	08 23	08 53	09 23	09 53	10 23
✱ 3' Bulle		06 11 A	06 41	07 11	07 41	08 11	08 41	09 11	09 41	10 11	10 41
✱ 3' Bulle	05 47	06 17	06 47	07 17	07 47	08 17	08 47	09 17	09 47	10 17	10 47
La Tour-de-Trême	05 49	06 19	06 49	07 19	07 49	08 19	08 49	09 19	09 49	10 19	10 49
Broc-Village	05 53	06 23	06 53	07 23	07 53	08 23	08 53	09 23	09 53	10 23	10 53
Broc-Chocolaterie	05 57	06 27	06 57	07 27	07 57	08 27	08 57	09 27	09 57	10 27	10 57

	RE2 3829	RE3 4031	RE2 3831	RE3 4033	RE2 3833	RE3 4035	RE2 3835	RE3 4037	RE2 3837	RE3 4039	RE2 3839
Broc-Chocolaterie	17 33	18 03	18 33	19 03	19 33	20 03	20 33	21 03	21 33	22 03	22 33
Broc-Village	17 35	18 05	18 35	19 05	19 35	20 05	20 35	21 05	21 35	22 05	22 35
La Tour-de-Trême	17 38	18 08	18 38	19 08	19 38	20 08	20 38	21 08	21 38	22 08	22 38
✱ 3' Bulle	17 43	18 13	18 43	19 13	19 43	20 13	20 43	21 13	21 43	22 13	22 43
✱ 3' Bulle	17 50	18 20	18 50	19 20	19 50	20 20	20 50	21 20	21 50	22 20	22 50
✱ 3' Romont FR	18 07	18 37	19 07	19 37	20 07	20 37	21 07	21 37	22 07	22 37	23 07
Romont FR dép.	18 08	18 38	19 08	19 38	20 08	20 38	21 08	21 38	22 08	22 38	23 08
Fribourg/Freiburg arr.	18 25	18 55	19 25	19 55	20 25	20 55	21 25	21 55	22 25	22 55	23 25
Romont FR dép.	18 08	18 38	19 08								
Düdingen arr.	18 31	19 01	19 31								
Romont FR dép.	18 08		19 08		20 15 10		21 15 10		22 15 10		23 15 10
Bern arr.	18 51		19 51		20 16 11		21 16 11		22 16 11		23 16 11
					20 56 10		21 56 10		22 56 10		23 56 10
					20 56 11		21 56 11		22 56 11		23 56 11
Romont FR dép.	18 17 A	18 44	19 17 A	19 44		20 44		21 44		22 44 12	
Lausanne arr.	18 55 A	19 16	19 55 A	20 16		21 16		22 16		23 16 12	
	Bern	Düdingen	Bern	Fribourg/ Freiburg	Fribourg/ Freiburg	Fribourg/ Freiburg	Fribourg/ Freiburg	Fribourg/ Freiburg	Fribourg/ Freiburg	Fribourg/ Freiburg	Fribourg/ Freiburg

Horaires lignes RE2 et RE3 TPF. Source www.tpf.ch

Sur son flanc sud, la gare de Bulle est desservie par les lignes S50 et 51, la reliant à l'Intyamon d'un côté, et à Châtel-Saint-Denis et Palézieux (et au-delà vers l'Arc lémanique) de l'autre, avec une desserte là aussi à la demi-heure mais moins fréquente le soir et les week-ends.

253 Palézieux - Châtel-St-Denis - Bulle - Montbovon (RER Fribourg | Freiburg, lignes S50, S51)

État: 6. Novembre 2023

	S50 14802	S50 14804	S50 14902	S51 14850	S50 14806	S51 14852	S50 14808	S51 14854	S50 14810	S51 14856	S50 14812
Lausanne dép.					05 44	06 13	06 44	07 13	07 44	08 13	08 44
Fribourg/Freiburg dép.					05 26	05 26	06 26	06 26	07 26	07 26	08 26
† 3 Palézieux					06 03	06 33	07 03	07 33	08 03	08 33	09 03
Bossonnens					06 08	06 38	07 08	07 38	08 08	08 38	09 08
Remaufens					06 11	06 41	07 11	07 41	08 11	08 41	09 11
Châtel-St-Denis					06 14	06 44	07 14	07 44	08 14	08 44	09 14
Châtel-St-Denis					06 17	06 47	07 17	07 47	08 17	08 47	09 17
† 1 Semsales					06 24	06 54	07 24	07 54	08 24	08 54	09 24
La Verrerie					06 28	06 58	07 28	07 58	08 28	08 58	09 28
† 1 Vaulruz-Sud					06 34	07 04	07 34	08 04	08 34	09 04	09 34
Vuadens-Sud					06 39	07 09	07 39	08 09	08 39	09 09	09 39
† 3 Bulle					06 43	07 13	07 43	08 13	08 43	09 13	09 43
Fribourg/Freiburg dép.					05 34	06 04	06 34	07 04	07 34	08 04	09 04
† 3 Bulle	04 50	05 50	06 05	06 20	06 44	07 20	07 50	08 20	08 50	09 20	09 50
La Tour-de-Trême	04 53	05 53	06 07	06 22	06 46	07 22	07 53	08 22	08 53	09 22	09 53
Ronclina											
Le Pâquier-Montbarry	04 55	05 55	06 09	06 24	06 48	07 24	07 55	08 24	08 55	09 24	09 55
Gruyères	04 58	05 58	06 12	06 28	06 51	07 28	07 58	08 28	08 58	09 28	09 58
Enney	05 02	06 02	06 17		06 55		08 02		09 02		10 02
Villars-sous-Mont	05 06	06 06	06 21		06 59		08 06		09 06		10 06
Neirivue	05 09	06 09	06 24		07 02		08 09		09 09		10 09
Albeuve	05 11	06 11	06 26		07 04		08 11		09 11		10 11
Lessoc	05 13	06 13	06 28		07 06		08 13		09 13		10 13
Montbovon	05 19	06 19	06 34		07 12		08 19		09 19		10 19
Château-d'Oex arr.	05 53	06 53	07 22		07 53		08 53		09 53		10 53
Montreux arr.	06 10	07 10	07 44		08 10		09 10		10 10		11 10

	S50 14909	S50 14831	S51 14881	S50 14833	S51 14883	S50 14835	S51 14885	S50 14837	S51 14887	S50 14839	S50 14841
Montreux dép.	18 20	18 50		19 50		20 49		21 49		22 49	00 00
Château-d'Oex dép.	18 33	18 59		19 59		20 59		21 59		22 59	
Montbovon	19 17	19 38		20 38		21 38		22 38		23 38	00 48
Lessoc	19 19	19 40		20 40		21 40		22 40		23 40	00 50
Albeuve	19 22	19 42		20 42		21 42		22 42		23 42	00 52
Neirivue	19 24	19 44		20 44		21 44		22 44		23 44	00 54
Villars-sous-Mont	19 29	19 49		20 49		21 49		22 49		23 49	00 59
Enney	19 33	19 52		20 52		21 52		22 52		23 52	01 02
Gruyères	19 38	19 58	20 32	20 58	21 32	21 58	22 32	22 58	23 32	23 58	01 08
Le Pâquier-Montbarry	19 41	20 00	20 35	21 00	21 35	22 00	22 35	23 00	23 35	00 00	01 10
La Tour-de-Trême	19 43	20 03	20 37	21 03	21 37	22 03	22 37	23 03	23 37	00 03	01 13
Ronclina											
† 3 Bulle	19 46	20 07	20 39	21 07	21 39	22 07	22 39	23 07	23 39	00 07	01 17
Fribourg/Freiburg arr.	20 25	20 55	21 25	21 55	22 25	22 55	23 25	23 55	00 25		
† 3 Bulle		20 15	20 45	21 15	21 45	22 15	22 45	23 15			
Vuadens-Sud		20 18	20 48	21 18	21 48	22 18	22 48	23 18			
† 1 Vaulruz-Sud		20 22	20 52	21 22	21 52	22 22	22 52	23 22			
La Verrerie		20 29	20 59	21 29	21 59	22 29	22 59	23 29			
† 1 Semsales		20 33	21 03	21 33	22 03	22 33	23 03	23 33			
Châtel-St-Denis		20 41	21 11	21 41	22 11	22 41	23 11	23 41			
Châtel-St-Denis		20 45	21 15	21 45	22 15	22 45	23 15	23 45			
Remaufens		20 47	21 17	21 47	22 17	22 47	23 17	23 47			
Bossonnens		20 50	21 20	21 50	22 20	22 50	23 20	23 50			
† 3 Palézieux		20 55	21 25	21 55	22 25	22 55	23 25	23 55			
Fribourg/Freiburg arr.		21 33	22 33	22 33	23 33	23 33	00 33	00 33			
Lausanne arr.		21 16	21 48	22 16	22 48	23 16	23 48	00 20			
			21 55		22 55		23 55				

Horaires lignes S50 et S51 TPF. Source www.tpf.ch

Tous les sites (à l'exception de celui des Colombettes) sont situés à proximité (moins de 5 min à pied) d'un arrêt desservi par les lignes Mobul 201 et 202, avec des cadences aux 15 minutes la journée en semaine, mais plus limitées le soir et les week-ends.



201 La Tour-de-Trême - Bulle - Riaz



→ Riaz

Lu-ve

Lu-sa

Arrêts Haltestellen	21001	21003	21005	21007	21009	21011	21013	21015	21017
	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	Ⓐ	✕	Ⓐ	✕	Ⓐ	
La Tour-de-Trême, Le Cloalet	05:38	06:08	06:38	06:53	07:08	07:23	07:38	07:53	08:08
La Tour-de-Trême, Le Pra	05:39	06:09	06:39	06:54	07:09	07:24	07:39	07:54	08:09
La Tour-de-Trême, Centre	05:40	06:10	06:40	06:55	07:10	07:25	07:40	07:55	08:10
La Tour-de-Trême, St-Michel	05:41	06:11	06:41	06:56	07:11	07:26	07:41	07:56	08:11
Bulle, jardin Anglais	05:41	06:11	06:41	06:56	07:11	07:26	07:41	07:56	08:11
Bulle, St-Denis	05:42	06:12	06:42	06:57	07:12	07:27	07:42	07:57	08:12
Bulle, Place des Alpes	05:43	06:13	06:43	06:58	07:13	07:28	07:43	07:58	08:13
Bulle, Place de la Gare	05:45	06:15	06:45	07:00	07:15	07:30	07:45	08:00	08:15
Bulle, Place de la Gare	05:46	06:16	06:46	07:01	07:16	07:31	07:46	08:01	08:16
Bulle, Sionge	05:46	06:16	06:46	07:01	07:16	07:31	07:46	08:01	08:16
Bulle, Château-d'en-Bas	05:48	06:18	06:48	07:03	07:18	07:33	07:48	08:03	08:18
Bulle, Cimetière	05:49	06:19	06:49	07:04	07:19	07:34	07:49	08:04	08:19
Bulle, Champ-Francey	05:49	06:19	06:49	07:04	07:19	07:34	07:49	08:04	08:19
Bulle, Le Terraillet	05:50	06:20	06:50	07:05	07:20	07:35	07:50	08:05	08:20
Riaz, Champy	05:51	06:21	06:51	07:06	07:21	07:36	07:51	08:06	08:21
Riaz, Centre	05:52	06:22	06:52	07:07	07:22	07:37	07:52	08:07	08:22
Riaz, Hôpital	05:55	06:25	06:55	07:10	07:25	07:40	07:55	08:10	08:25

Horaire ligne 201 TPF. Source www.tpf.ch



202 Morlon - Bulle - Vuadens



➔ Vuadens

Arrêts Haltestellen	22109	22111	22113	22115	22117	22119	22121	22123
Morlon, Eglise	20:01	20:31	21:01	21:31	22:01	22:31	23:01	23:28
Morlon, école	20:01	20:31	21:01	21:31	22:01	22:31	23:01	23:28
Morlon, En Perrey	20:02	20:32	21:02	21:32	22:02	22:32	23:02	23:29
Morlon, La Croix	20:02	20:32	21:02	21:32	22:02	22:32	23:02	23:29
Bulle, Jéricho	20:03	20:33	21:03	21:33	22:03	22:33	23:03	23:30
Bulle, Chalamala	20:04	20:34	21:04	21:34	22:04	22:34	23:04	23:31
Bulle, Verdel	20:05	20:35	21:05	21:35	22:05	22:35	23:05	23:32
Bulle, Stade	20:06	20:36	21:06	21:36	22:06	22:36	23:06	23:33
Bulle, Pré-Vert	20:07	20:37	21:07	21:37	22:07	22:37	23:07	23:34
Bulle, Pierre-Alex	20:08	20:38	21:08	21:38	22:08	22:38	23:08	23:35
Bulle, Château-d'en-Bas	20:10	20:40	21:10	21:40	22:10	22:40	23:10	23:37
Bulle, Sionge	20:11	20:41	21:11	21:41	22:11	22:41	23:11	23:38
Bulle, Place de la Gare	20:13	20:43	21:13	21:43	22:13	22:43	23:13	23:40
Bulle, Place de la Gare	20:14	20:44	21:14	21:44	22:14	22:44	23:14	
Bulle, Place des Alpes	20:14	20:44	21:14	21:44	22:14	22:44	23:14	
Bulle, St-Denis	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	
Bulle, Côte du Moulin	20:16	20:46	21:16	21:46	22:16	22:46	23:16	
Bulle, Espace Gruyère	20:17	20:47	21:17	21:47	22:17	22:47	23:17	
Bulle, St-Joseph	20:17	20:47	21:17	21:47	22:17	22:47	23:17	
Bulle, Saucens	20:18	20:48	21:18	21:48	22:18	22:48	23:18	
Vuadens, Le Dally	20:19	20:49	21:19	21:49	22:19	22:49	23:19	

Horaires ligne 202 TPF. Source www.tpf.ch

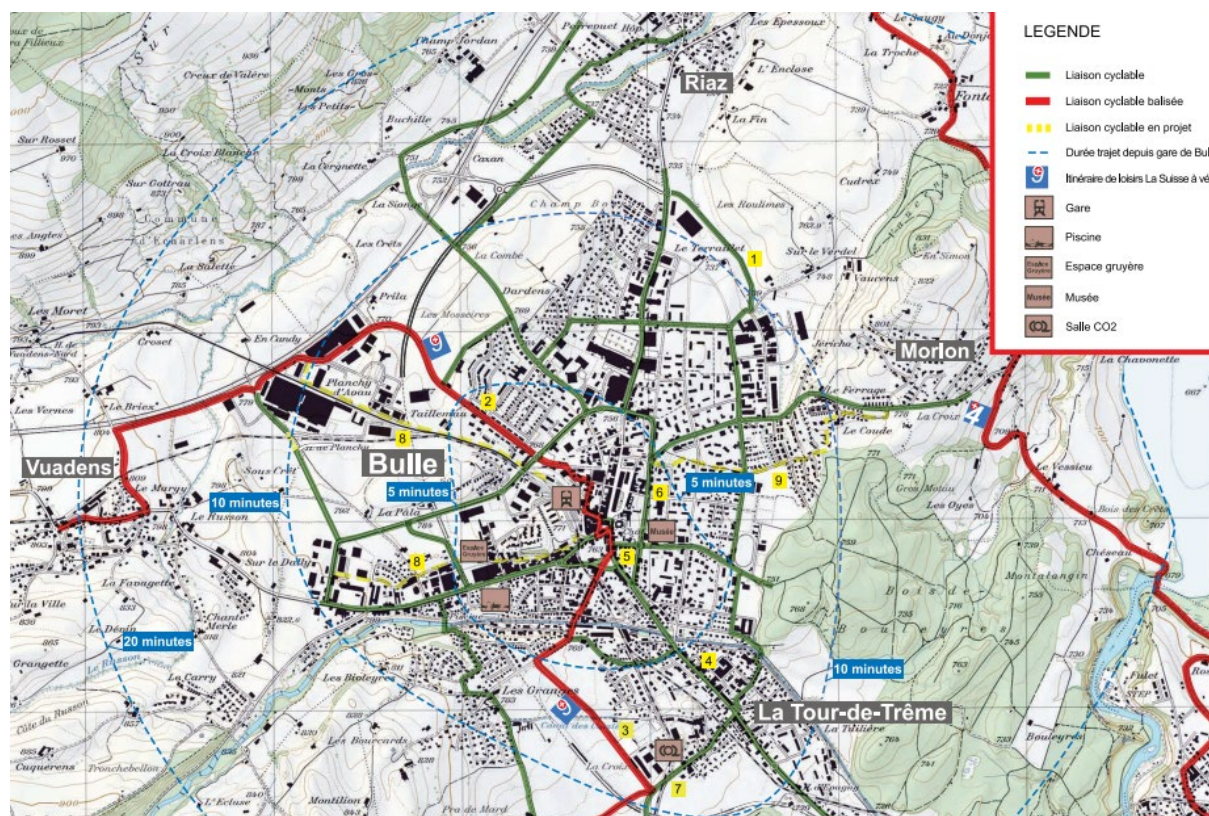
Au niveau régional, la gare de Bulle est aussi le point de départ et d'arrivée de nombreuses lignes de bus desservant le sud du canton et la reliant au nord de celui-ci.

Il est à noter que l'institution organise son propre service de bus entre la gare, les résidences et les différents ateliers pour convoier ses bénéficiaires.

Au vu de tous ces éléments, il est légitime de considérer la desserte en transports publics comme étant de bonne qualité, avec une réserve pour les personnes devant travailler avec des horaires irréguliers et /ou décalés comprenant des prises ou fins de service tôt le matin, le soir ou les week-ends.

Mobilité douce :

Les axes mobilité douce sont en cours de développement dans et autour de l'agglomération bulloise, en particulier autour du concept de Voie verte. Il est possible de se déplacer à pied de manière agréable mais les conditions ne sont pas encore pleinement réunies pour permettre aux cyclistes hésitants de se déplacer sans crainte (pistes cyclables parfois discontinues, charges de trafic importantes, etc.).



Les liaisons cyclables dans et autour de l'agglomération bulloise. Source www.bulle.ch

3.3. Infrastructures parkings / Mobilité douce

Les différents sites sont assez diversement équipés en termes de parking et d'infrastructures pour accueillir la mobilité douce. Pour l'ensemble de l'institution, les places de parc sont gratuites pour le personnel, pour autant qu'il y en ait de disponibles.

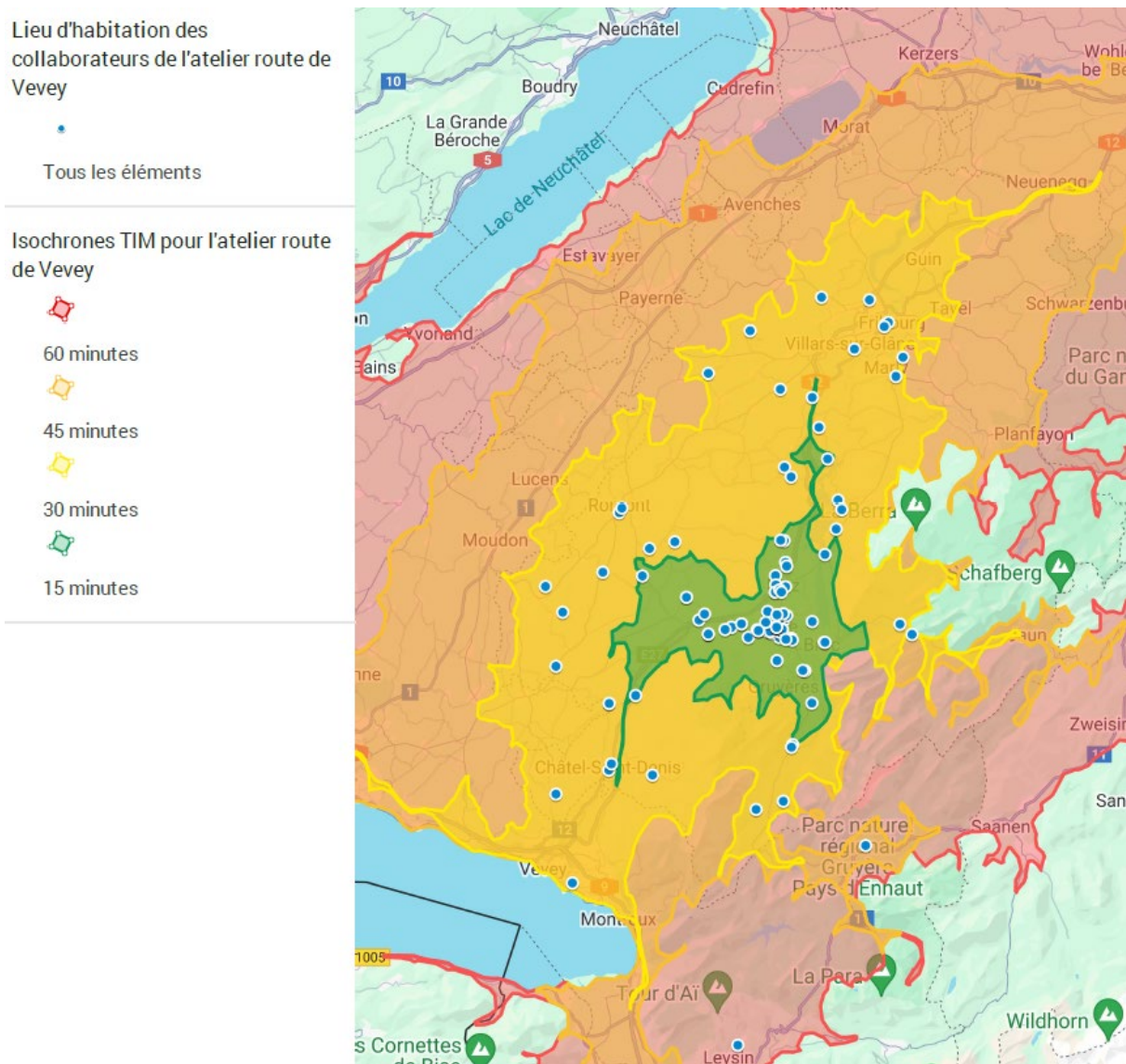
- Ateliers (rue de Vevey): l'emplacement dispose de 37 places de parc pour un total de 138 personnes employées sur le site (118 EPT), en plus de 3 places visiteurs et de 6 places visiteurs handicapés. Il est équipé de vestiaires, douches et casiers en suffisance et dispose d'un abri à vélo couvert permettant d'accueillir 8 vélos.
- Atelier Bourgo et Résidences: les sites disposent de 11 places de parc en plus de 4 places visiteurs pour un total de 134 personnes employées (103 EPT). Ils disposent de vestiaires, douches et casiers (possibilité d'en dédier une aux Résidences). Un parking couvert permet d'accueillir 6 vélos.
- L'école dispose de 15 places de parc en plus de 2 places visiteurs pour 32 personnes employées (21 EPT). L'emplacement ne dispose pas de places couvertes pour les

vélos et n'est pas équipé de vestiaires ni de casiers. Une douche pourrait être utilisée au besoin.

D'une manière générale, le nombre de places de parc est restreint, et cela rejaillit sur l'ensemble de la mobilité de l'institution. Les infrastructures pour accueillir la mobilité douce sont lacunaires, en particulier en ce qui concerne les abris à vélo.

3.4. Domicile des collaborateurs.trices

Sur ces cartes de répartition géographique des collaborateurs.trices (isochrones), il apparaît une situation assez typique d'une organisation implantée dans une agglomération : un nombre important de personnes habitent l'agglomération et sont donc relativement proches de leur lieu de travail. Cependant, une part non négligeable du personnel vient aussi de plus loin.



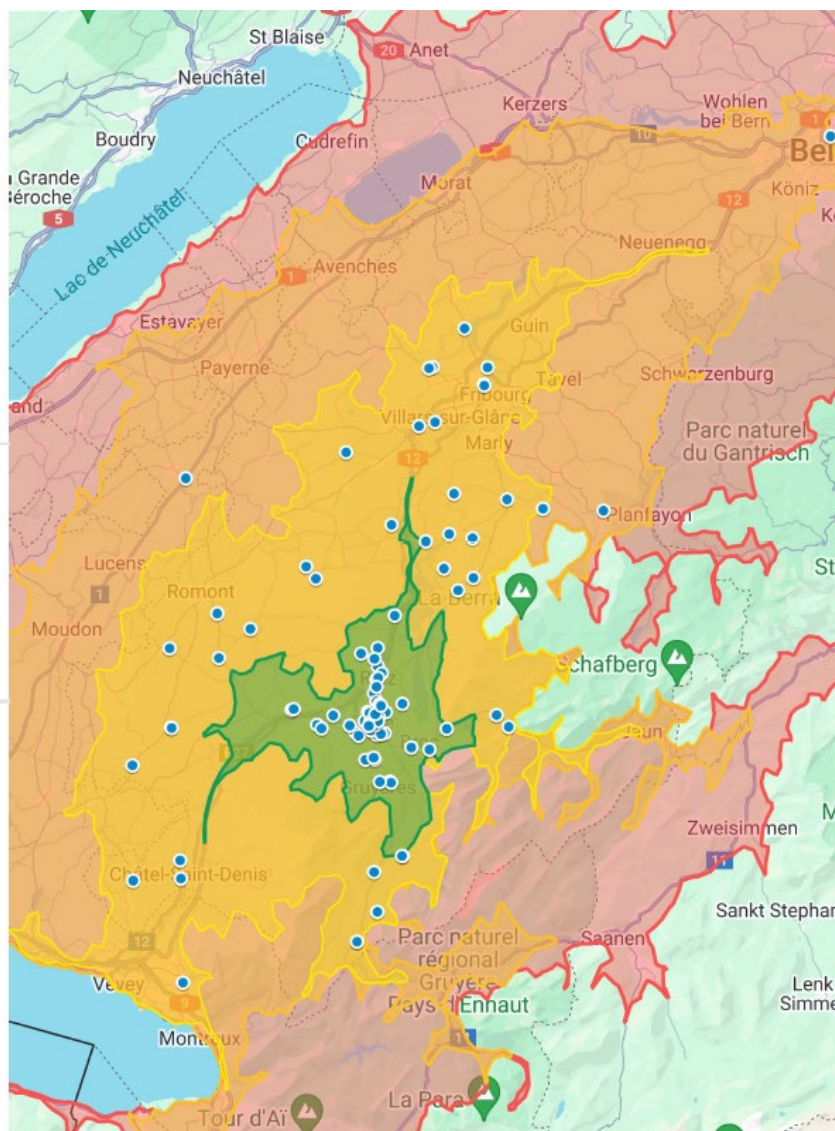
Répartition géographique des collaborateurs.trices. Chaque pastille représente le domicile d'une personne. La couleur de fond représente le temps nécessaire pour rejoindre le site avec un moyen de transport individuel (voiture/moto) : en vert foncé moins de 15 min, en vert clair moins de 30 min, etc. Image tirée de : <https://www.mymaps.com>

Isochrones TIM pour la résidence
rue du Moléson et l'atelier Bourgo

-  60 minutes
-  45 minutes
-  30 minutes
-  15 minutes

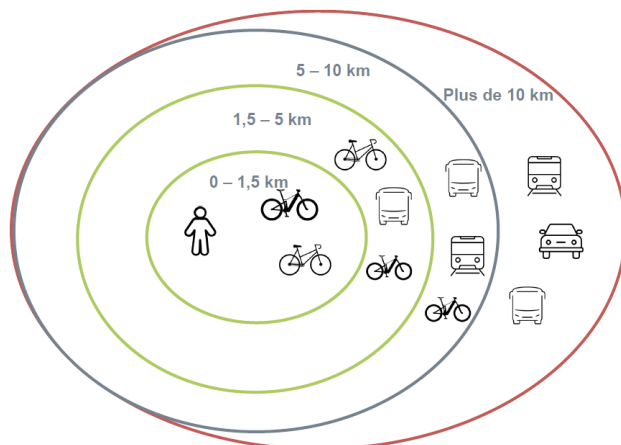
Lieu d'habitation des
collaborateurs de la résidence
(rue du Moléson) et de l'atelier
Bourgo

- 
- Tous les éléments



Répartition géographique des collaborateurs.trices. Chaque pastille représente le domicile d'une personne. La couleur de fond représente le temps nécessaire pour rejoindre le site avec un moyen de transport individuel (voiture/moto) : en vert foncé moins de 15 min, en vert clair moins de 30 min, etc. Image tirée de : <https://www.mymaps.com>

Répartition des collaborateurs.trices en fonction de leur distance à leur lieu de travail



Distances	Mode de déplacement idéal	Nbre personnes / %
0 – 1,5 km	Mobilité douce, à pied, à vélo, à VAE	64/ 22,7%
1,5 – 5 km	Mobilité douce, à pied, à vélo, à VAE et Transports publics	74/ 26,2%
5 – 10 km	Mobilité douce, à VAE, transports publics	31/ 11%
Plus de 10 km	Transports publics, véhicule individuel	113/ 40,1%

MARCHE ≤1,5km
VÉLO ≤5km
VAE ≤10km

Répartition des collaborateurs.trices en fonction de la distance à leur lieu de travail, parmi les répondants au sondage

Au sein de la Fondation, les employés.es parcourent en moyenne 10,8 km pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail et mettent 21 minutes pour ce trajet : des chiffres inférieurs à la moyenne suisse de 13,7 km et 29,6 minutes en 2022 ([Relevé structurel - Pendularité - OFS](#)).

Sites	Distance moyenne km	Temps de trajet moyen
Fondation Clos Fleuri	10,8 km	21 min
Ateliers rue de Vevey	9,4 km	23,7 min
Moléson/St-Denis et Bourgo	10,8 km	18,8 min
Ecole Riaz	13 km	15,7 min
Colombettes	20,3 km	19,5 min

On peut observer la différence de distance moyenne et de temps de trajet par exemple entre les secteurs de l'Ecole et des Résidences. Celle-ci s'explique essentiellement en termes structurels : L'Ecole dispose de places de parc et est à proximité directe de la sortie d'autoroute, ce qui a tendance à la fois à allonger les trajets et à réduire les temps de parcours, là où les Résidences ont très peu de places de parc et sont situées au centre de la Ville de Bulle (N.B. : les chiffres pour les Ateliers de la rue de Vevey sont influencés par la participation au sondage des bénéficiaires employés aux ateliers).

3.5. Répartition modale

Sur la base des réponses au sondage, nous pouvons définir la répartition modale de la mobilité pendulaire selon le tableau suivant (sur la base des réponses au sondage : nbre de réponses pour chaque moyen de transport mentionné / nbre total des réponses) :

	En Suisse*	Au sein de l'institution	Résidences + Ecole
Voiture, moto	52%	46,8%	58,3%
Transports en commun	29%	22,9%	16%
Mobilité douce	18%	30,3%	25,7%

Il est constaté que la répartition modale de Clos Fleuri est équilibrée par rapport à la moyenne suisse (toujours selon le [Relevé structurel – Pendularité](#)), avec une grande part de mobilité douce (effet d'agglomération) mais une part plus faible de transports en commun, alors que leur accessibilité et compétitivité sont plutôt bonnes.

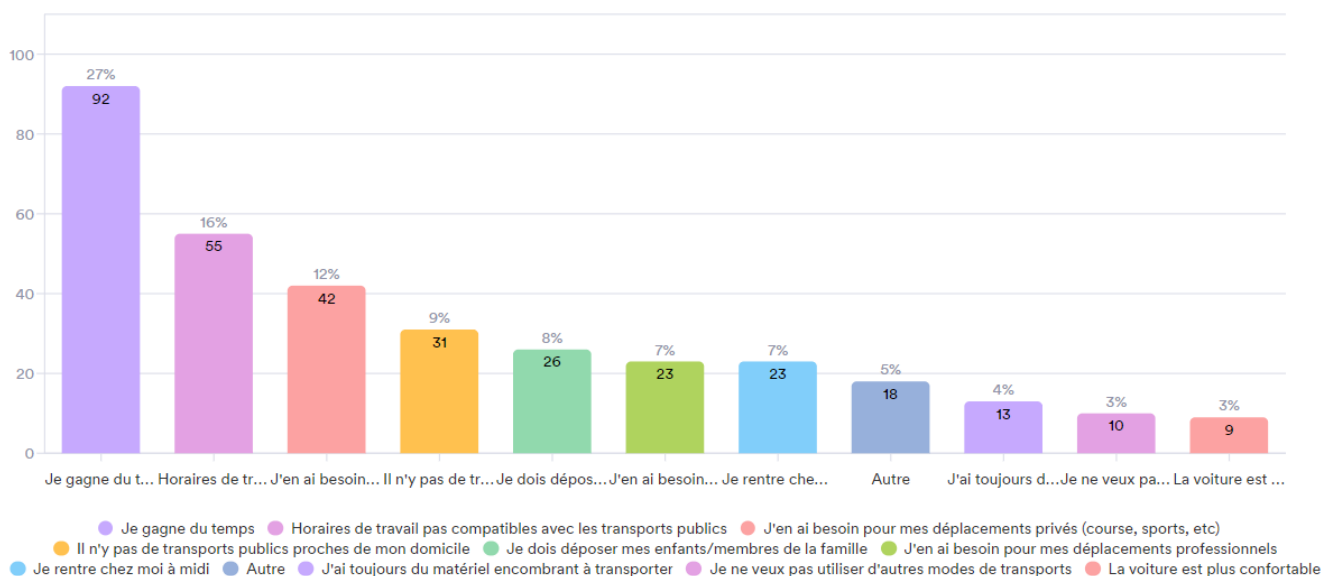
On peut aussi constater l'impact des bénéficiaires employés aux ateliers sur cette répartition. Les chiffres des secteurs Ecoles et Résidences, qui ne comptent donc pas de bénéficiaires, montrent une augmentation de la part d'utilisation de la voiture.

3.6. Autres éléments tirés du sondage

Quelques autres éléments intéressants sont à retirer des réponses obtenues au sondage :

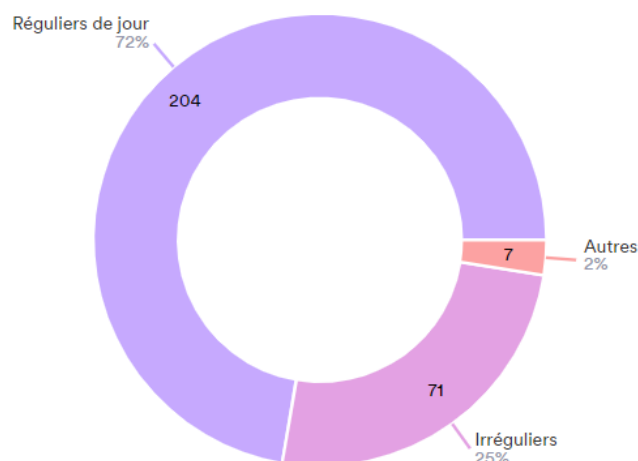
- **Utilisation de la voiture**

Pour quelle(s) raison(s) principale(s) utilisez-vous votre voiture pour venir au travail?



- **Horaires de travail**

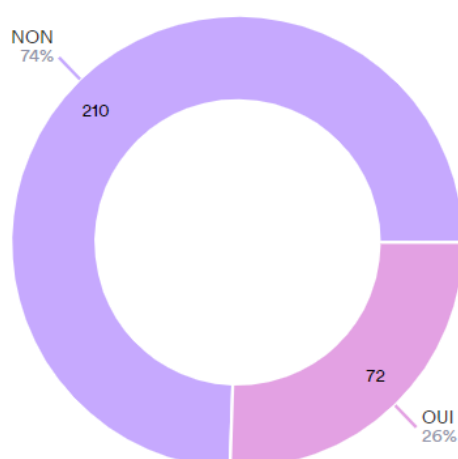
Quels types d'horaires de travail avez-vous?



Un quart des horaires de travail sont irréguliers, correspondant majoritairement au personnel employé aux Résidences. Il faut en tenir compte dans la mesure où ces horaires irréguliers sont plus difficiles à corréliser avec des mobilités moins impactantes, et en particulier avec les transports publics.

- **Repas de midi**

Rentrez-vous parfois à la maison à midi ?

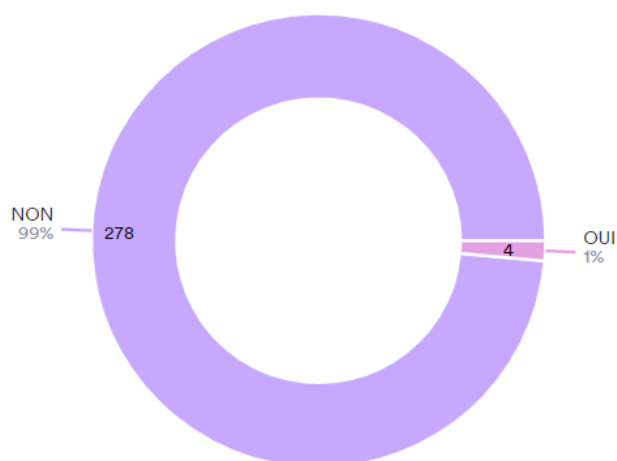


L'infrastructure pour prendre les repas sur le lieu de travail est majoritairement en place et le personnel a la possibilité d'acheter un repas chaud à un tarif subventionné. Les 26% de

personnes rentrant à la maison à midi s'expliquent en partie par les horaires coupés et/ou irréguliers.

- **Télétravail**

Faites-vous du télétravail ?

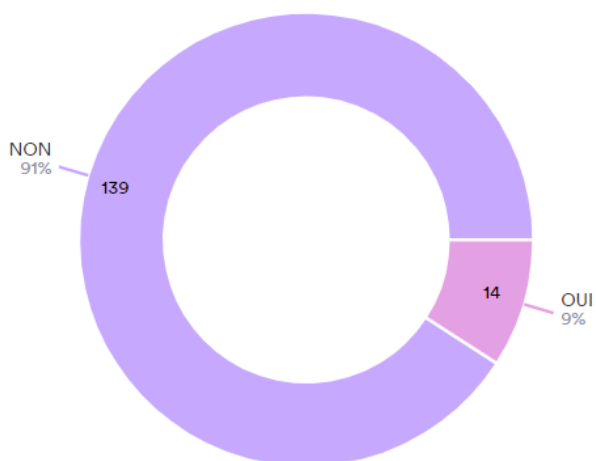


Une part faible de télétravail est répertoriée, en toute logique au vu des activités d'encadrement ou d'accompagnement majoritairement demandées au personnel. Il existe cependant un potentiel au niveau du personnel d'administration.

Lors des ateliers participatifs, la possibilité de participer aux colloques à distance a été évoquée comme une mesure d'amélioration intéressante.

- **Covoiturage**

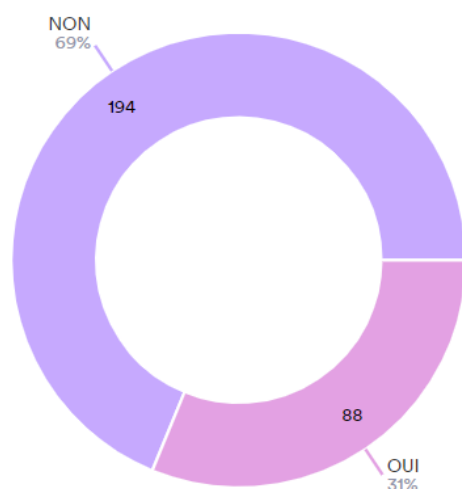
Faites-vous du covoiturage (plus de 20 fois par année)?



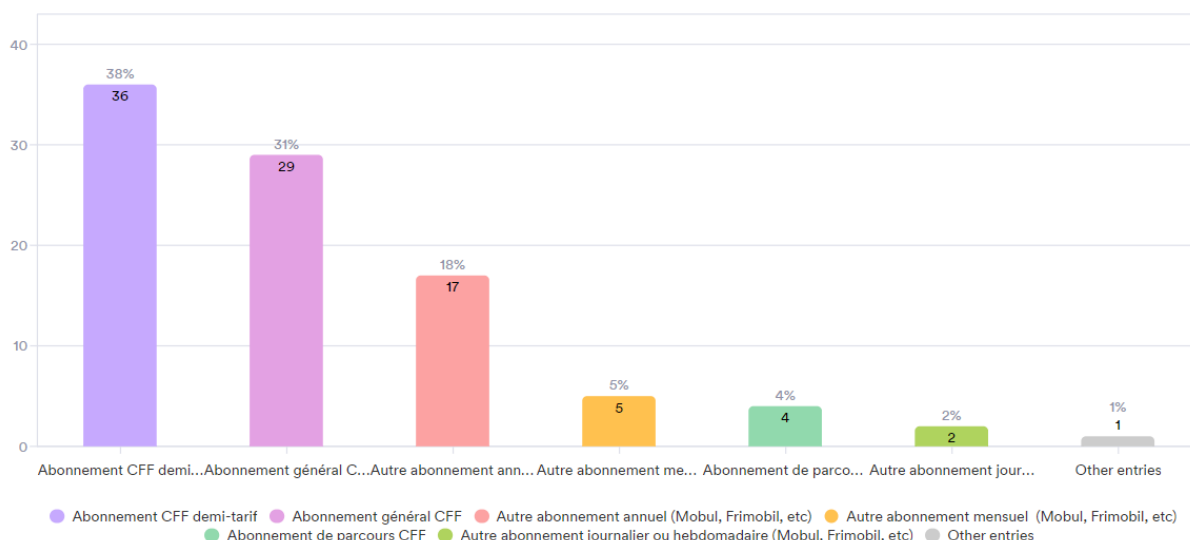
Le covoiturage est une pratique existante parmi le personnel de Clos Fleuri, permettant de s'appuyer sur et de mettre en valeur des exemples réussis pour encourager sa pratique. A noter cependant que les plannings journaliers irréguliers peuvent aussi être un frein au covoiturage.

- **Abonnements de transports publics**

Disposez-vous d'un abonnement pour les transports publics?



Quel type d'abonnement(s) de transports publics possédez-vous?



Un nombre important de personnes disposent d'un abonnement de transports publics. Si les abonnements demi-tarif sont peu corrélés à une utilisation des transports publics pour les déplacements pendulaires, on relève aussi une part non négligeable d'abonnements annuels ou mensuels. Là aussi, les bénéficiaires employés aux ateliers ont un impact sur ces chiffres.

3.7. Bilan CO2 de la mobilité pendulaire

Toujours sur la base des réponses au sondage, le bilan CO2 de la mobilité pendulaire de la Fondation Clos Fleuri a pu être calculé.

Pour réaliser ce bilan, les éléments suivants ont été relevés pour chaque personne : l'adresse de domicile, le mode de déplacement, la fréquence à laquelle elle vient travailler, si elle rentre à midi et, si elle fait du covoiturage, combien de fois par semaine (étant postulé qu'un trajet en covoiturage équivaut à 1 demi-trajet pour le calcul du bilan CO2).

Ceci a permis de calculer la distance domicile-travail, d'attribuer un facteur d'émission en fonction du mode de déplacement et de déterminer le nombre de trajets par semaine à multiplier par 44 semaines (basé sur la norme du Service des Contributions de l'Etat de Fribourg).

La formule pour calculer son empreinte individuelle annuelle (rapports individuels) est donc :

$\text{Dist. domicile-travail} * \text{facteur émission} * (\text{nbre de jours de travail/semaine} * 2 + \text{nbre de retours à midi/semaine} * 2 - \text{Nbre de covoitages/semaine}) * 44.$

Le bilan CO2 est la somme de ces bilans individuels. Le tableau suivant récapitule le résultat global de ce bilan CO2 de la mobilité pendulaire en le classant en fonction des modes de transport annoncés :

Rapport entreprise global

	KM /an		CO2 /an		FE émission (calculé)	nombre d'usager
mobdouce	49 425	4,1%	0	0,0%	0,000	94
veloelectrique	9 063	0,7%	9	0,0%	0,001	16
bus	135 630	11,1%	5 018	2,4%	0,037	63
train	115 657	9,5%	116	0,1%	0,001	20
moto	30 386	2,5%	4 315	2,1%	0,142	10
voiture	879 245	72,1%	201 460	97,3%	0,229	160
Co-voiturage			./.	3 822	1,8%	14
Total	1 219 405		207 095			

Participants au sondage	282
Emissions moyennes / collaborateur / an	734
KM moyens par collaborateur / an	4 324
Emissions moyenne / km	0,170
Distance moyenne / trajet	11

Les participants.es au sondage ont parcouru un total de 1'219'405 km pour un bilan carbone de 207'095 kgéqCO₂. Extrapolé à l'échelle de l'institution (85% de taux de participation au sondage), il est estimé le nbre de km parcourus à **1'524'256 km** pour un bilan carbone total de **243'641 kgéqCO₂**.

3.8. Mobilité professionnelle

La mobilité professionnelle de la Fondation Clos Fleuri est caractérisée par 3 éléments principaux:

- La fondation dispose de sa propre flotte de véhicules, au nombre de 17: ceux-ci sont utilisés pour transporter les bénéficiaires de la gare de Bulle aux ateliers, des diverses résidences aux ateliers, pour livrer les repas depuis la résidence vers les ateliers et l'école, et pour les diverses activités de la fondation: transport, livraisons, utilitaires de travail, etc.
- La fondation indemnise ses collaborateurs.trices pour l'utilisation de leur véhicule privé dans le cadre professionnel.
- Enfin, la fondation confie à des transporteurs externes le transport des élèves de l'école et des personnes reçues à l'accueil de jour.

Ces divers déplacements ont couvert en 2023 un total de **348'000 km** pour un bilan CO₂ global de **111'472 kgéqCO₂**

	Nbre km	Emissions (kg éq. CO2)
Flotte de véhicules	136'000	42126
Véhicules privés	23'000	5842
Transports externes	189'000	63504
Total	348'000	111472

A noter : la fondation a remplacé en 2024 l'un des véhicules de livraison de sa flotte par un équivalent électrique pour assurer entre autres la livraison des repas entre ses divers sites.

4. Potentiels d'amélioration

Sur la base des résultats du sondage et de l'exploitation des données de géolocalisation, des potentiels d'amélioration ont pu être déterminés en fonction de trois scénarios préconstruits :

1. Quel serait l'effet si tous les gens qui habitent à moins de 10 km de leur lieu de travail et se déplacent aujourd'hui en voiture décidaient de venir à vélo ?
2. Et si toutes les personnes pour qui les transports publics sont compétitifs et qui viennent aujourd'hui en voiture individuelle changeaient de mobilité ?
3. Et si le covoiturage devenait la norme ?

Ces scénarios ont pu être corrélés aux conditions souhaitables au changement que le personnel a pu exprimer à travers le sondage.

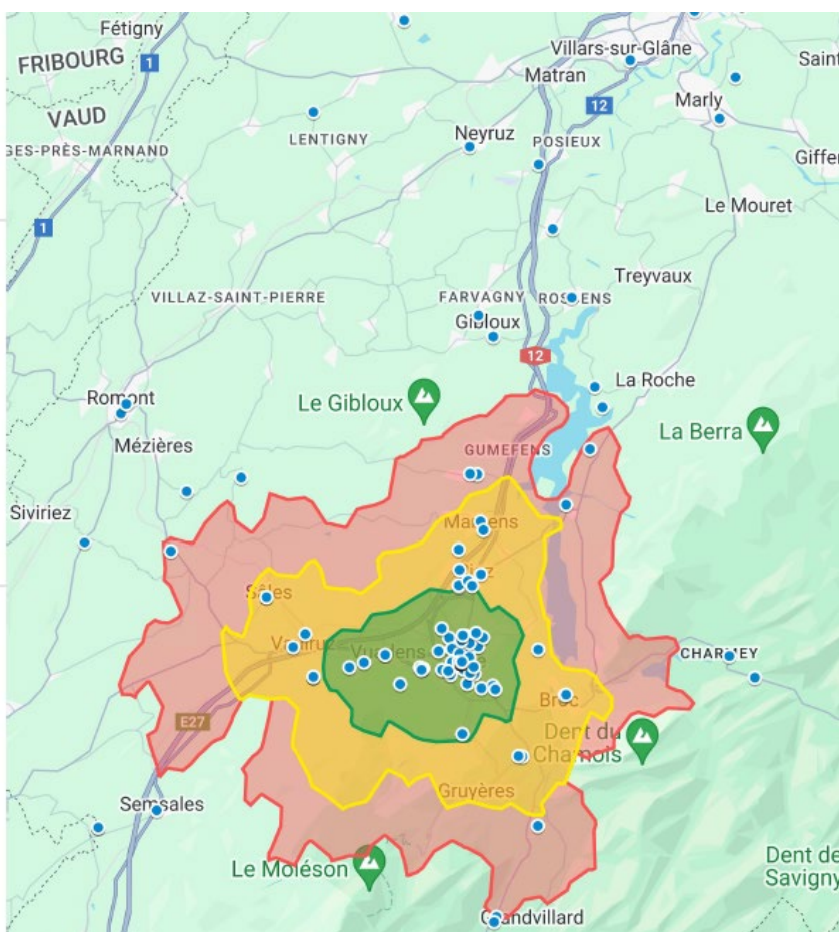
4.1. Scénario 1 : mobilité douce

Lieu d'habitation des collaborateurs de l'atelier route de Vevey

Tous les éléments

Isochrones vélo électrique pour l'atelier route de Vevey

-  30 minutes (90)
-  20 minutes (83)
-  10 minutes (64)



Répartition géographique des collaborateurs.trices. Chaque pastille représente le domicile d'une personne. La couleur de fond représente le temps nécessaire pour rejoindre le site avec un vélo électrique (25 km/h) : en vert clair moins de 10 min, en jaune moins de 20 min, etc. Image tirée de : <https://www.mymaps.com>

Isochrones vélo électrique pour la résidence rue du Moléson et l'atelier Bourgo



30 minutes (64)



20 minutes (60)

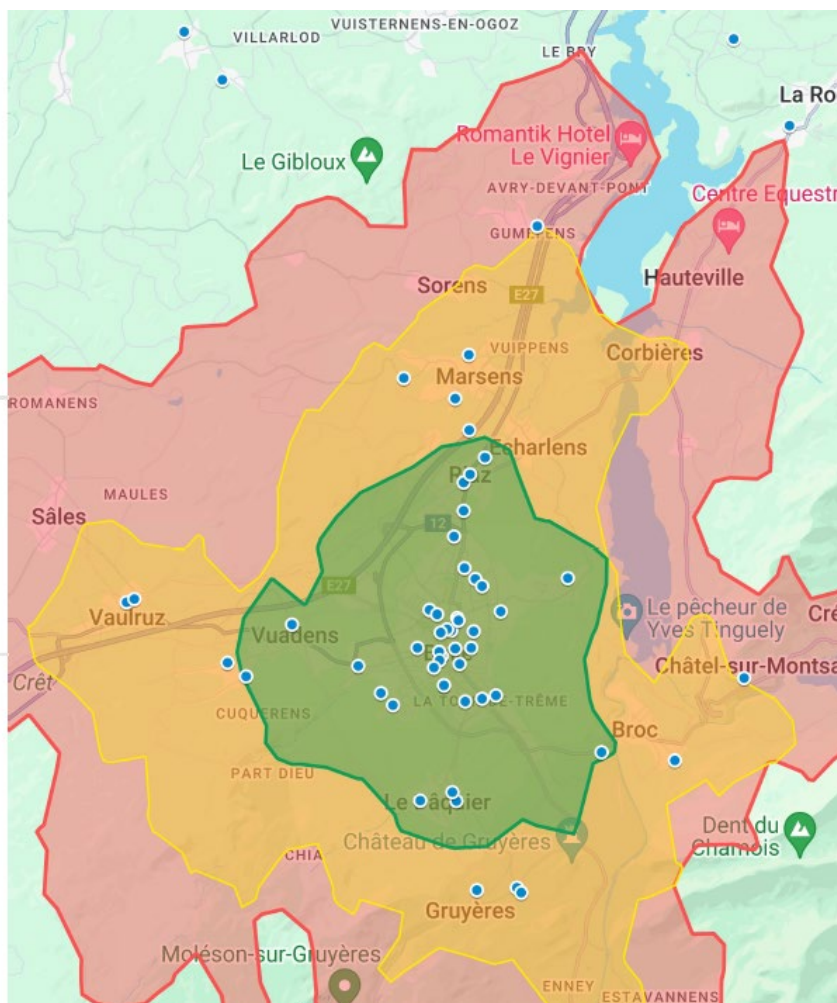


10 minutes (49)

Lieu d'habitation des collaborateurs de la résidence (rue du Moléson) et de l'atelier Bourgo



Tous les éléments



Répartition géographique des collaborateurs.trices. Chaque pastille représente le domicile d'une personne. La couleur de fond représente le temps nécessaire pour rejoindre le site avec un vélo électrique (25 km/h) : en vert clair moins de 10 min, en jaune moins de 20 min, etc. Image tirée de : <https://www.mymaps.com>

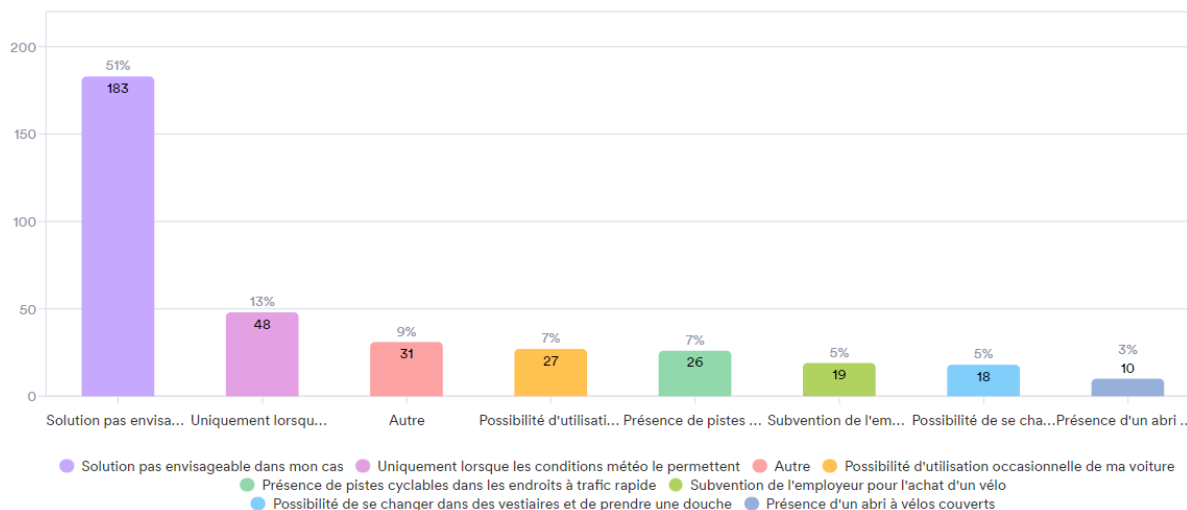
Total CO2 Voiture par an pour personnes qui se trouve à moins de 10 km (à pied) de son lieu de travail	Total CO2 Moto par an pour personnes qui se trouve à moins de 10 km (à pied) de son lieu de travail	Total Km en Voiture par an pour personnes qui se trouve à moins de 10 km (à pied) de son lieu de travail	Total Km en Moto par an pour personnes qui se trouve à moins de 10 km (à pied) de son lieu de travail	Total CO2 Voiture et Moto par an pour personnes qui se trouve à moins de 10 km (à pied) de son lieu de travail
25 319	601	117 350	4 234	25 920

	KgCO2/an	Km/an	FE(kgCO2/Km)	Collaborateurs	
Voiture	25 319	117 350	0,216	70	3
Moto	601	4 234	0,142	5	
TOTAL	25 920	121 584		72	

72 personnes ayant répondu au sondage habitent à moins de 10 km de leur lieu de travail et utilisent au moins partiellement leur voiture ou leur moto pour s'y rendre. Ces 72 personnes parcourent chaque année plus de 120'000 km et émettent près de 26 t de CO₂.

Extrapolé à l'ensemble du personnel, il s'agirait de 85 personnes, 143'040 km et 30,5 t de CO₂ par an.

Quelles conditions pourraient vous inciter à venir à vélo? Si vous venez déjà à vélo, quelles incitations seraient les plus intéressantes pour vous?



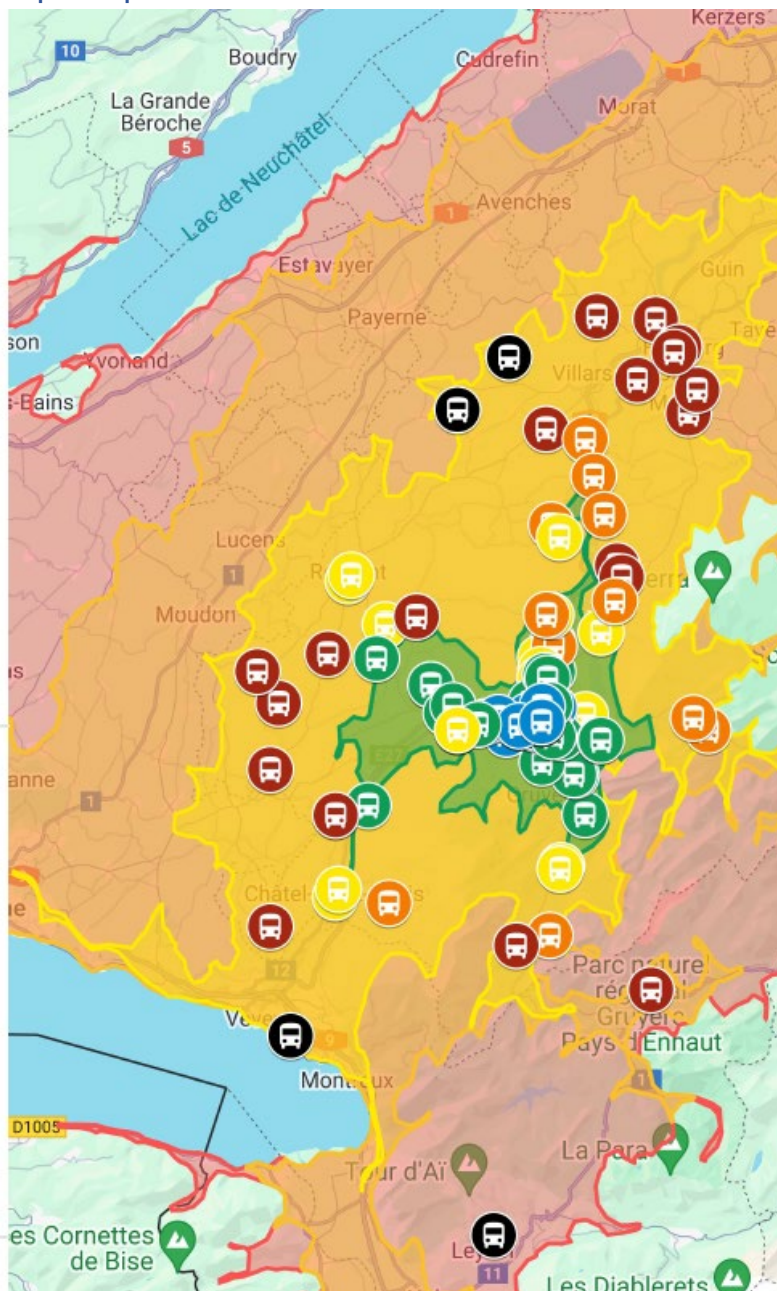
4.2. Scénario 2 : transports publics

Temps de parcours en TP des collaborateurs de l'atelier route de Vevey

-  0 à 15 minutes
-  15 à 30 minutes
-  1 à 1,5 heures
-  30 à 45 minutes
-  45 à 60 minutes
-  plus de 1,5 heures

Isochrones TIM pour l'atelier route de Vevey

-  60 minutes
-  45 minutes
-  30 minutes
-  15 minutes



Comparaison TP-TIM. Chaque pastille représente le domicile d'une personne et sa couleur indique le temps de déplacement en transports publics. La couleur de fond représente le temps nécessaire pour rejoindre le site avec un moyen de transport individuel (voiture/moto) : en vert foncé moins de 15 min, en vert clair moins de 30 min, etc. Image tirée de : <https://www.mymaps.com>

Isochrones TIM pour la résidence rue du Moléson et l'atelier Bourgo



60 minutes



45 minutes



30 minutes



15 minutes

Temps de parcours en TP pour les collaborateurs de la résidence (rue du Moléson) et de l'atelier Bourgo



0 à 15 minutes



15 à 30 minutes



1 à 1,5 heures



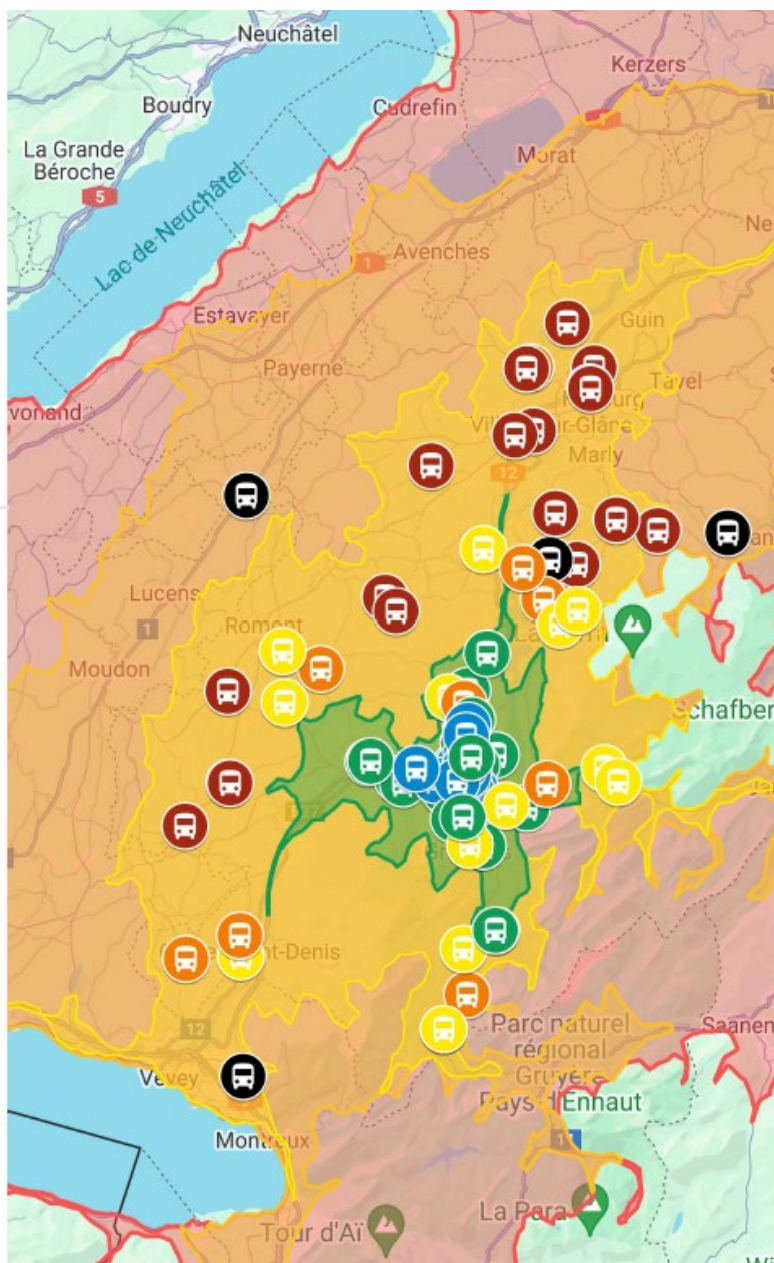
30 à 45 minutes



45 à 60 minutes



plus de 1,5 heures



Comparaison TP-TIM. Chaque pastille représente le domicile d'une personne et sa couleur indique le temps de déplacement en transports publics. La couleur de fond représente le temps nécessaire pour rejoindre le site avec un moyen de transport individuel (voiture/moto) : en vert foncé moins de 15 min, en vert clair moins de 30 min, etc. Image tirée de : <https://www.mymaps.com>

Total CO2 Voiture par an pour personnes qui perdent moins de 20 minute en TP	Total CO2 Moto par an pour personnes qui perdent moins de 20 minute en TP	Total Km en Voiture par an pour personnes qui perdent moins de 20 minute en TP	Total Km en Moto par an pour personnes qui perdent moins de 20 minute en TP	Total CO2 Voiture et Moto par an pour personnes qui perdent moins de 20 minute en TP
36 171	550	182 289	3 872	36 720

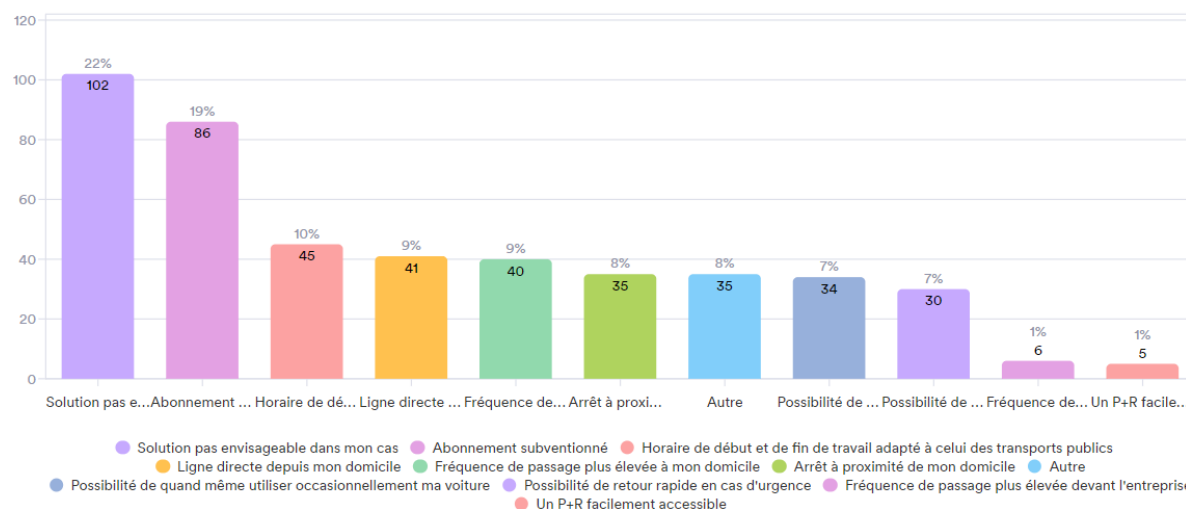
	KgCO2/an	Km/an	FE(kgCO2/Km)	Collaborateurs	
Voiture	36 171	182 289	0,198	67,00	2,00
Moto	550	3 872	0,142	4,00	
TOTAL	36 721	186 161		69,00	

Selon la définition retenue ici, un trajet en transports publics est considéré comme compétitif par rapport à un trajet en véhicule individuel s'il ne dépasse pas ce dernier de plus de 20 minutes. Une personne pour qui les TP sont compétitifs perdrait ainsi moins de 40 minutes par jour si elle utilisait ce moyen de déplacement par rapport à sa voiture ou sa moto.

A Clos Fleuri, 69 personnes ayant répondu au sondage pour qui les transports publics sont compétitifs utilisent au moins partiellement leur véhicule individuel pour se rendre au travail.

A l'échelle de l'institution, il s'agirait de 81 personnes parcourant 219'000 km/an et émettant 43,2 tonnes de CO2.

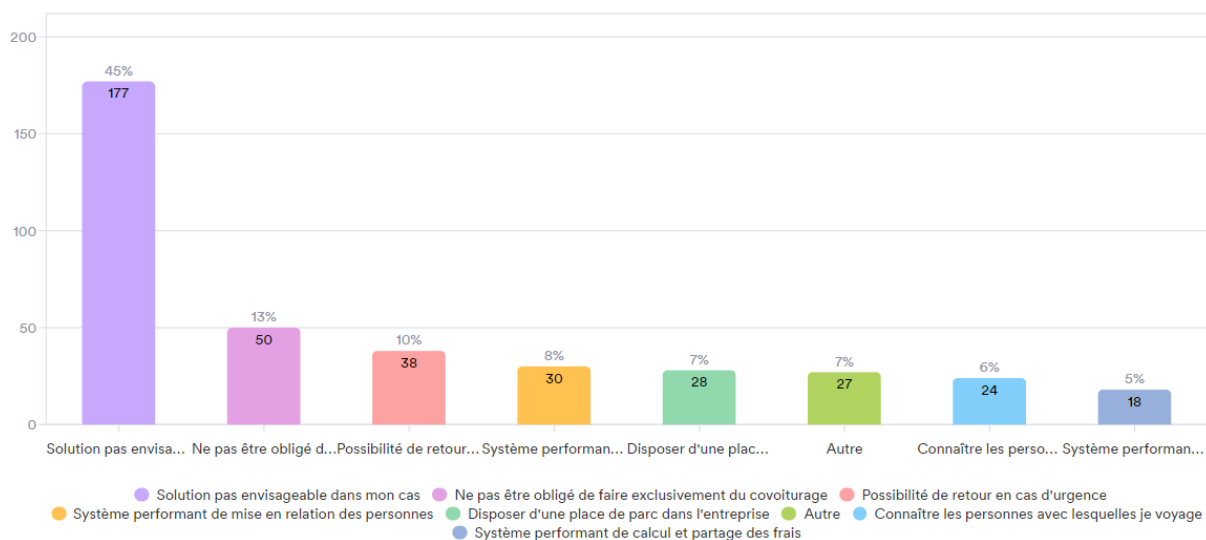
Quelles conditions pourraient vous inciter à plus utiliser les transports publics? Si vous les utilisez déjà, quelles améliorations pourraient être apportées?



4.3. Scénario 3 : covoiturage

Si chaque voiture était occupée par deux personnes à la place d'une, il peut être estimé que le bilan CO2 des personnes se déplaçant en voiture serait divisé par deux. Dans ce cas de figure hypothétique l'économie potentielle serait de près de 120 tonnes de CO2 (voir point 3.5 Bilan CO2 de la mobilité pendulaire).

Quelles conditions pourraient vous inciter à faire du covoiturage? Si vous le pratiquez déjà, quelles améliorations seraient les plus utiles?



5. Plan d'action - Mesures mobilité

Le présent plan d'action est le fruit de plusieurs séances d'émergence des mesures menées en parallèle avec le personnel et le comité de pilotage. Ces mesures sont toutes des intentions affirmées qui devront encore faire l'objet de discussion avec la Commission du personnel (compers) et de validation par le Comité directeur (CODIR). Une fois validées, les mesures seront reprises en détail à l'interne au travers d'une directive et mises en œuvre progressivement en tenant compte des moyens humains et financiers de la Fondation Clos Fleuri.

5.1. Parking

Tarification des places de parc (PA1) : La Fondation Clos Fleuri met à disposition de son personnel 63 places de parc dont elle dispose en propre. Ces places seront dorénavant louées au prix de Fr. 35.- par mois.

- **Estimation du revenu :** 50 places de parc * Fr. 35.-/place/mois * 12 mois pour les collaborateurs.trices et 13 places * Fr. 5.-/mois * 12 mois pour les employés.es bénéficiaires = **Fr. 21'780.-**
- **Autres modes de transport (motos, vélos), gratuit**
- **Implémentation :** 1^{er} juillet 2025

Attribution des places de parc (PA2) : Lors du déménagement des activités des Ateliers dans les futurs locaux à Pringy, les places de parc seront limitées et devront être réattribuées. Pour garantir une équité de traitement quant à l'attribution d'une place de parc, un règlement clair précisant les critères d'attribution sera mis à l'étude. Ces critères devraient comprendre au moins la situation de la personne (handicap, phobie, etc.), sa situation familiale (à réexaminer périodiquement), son temps d'accès par d'autres moyens de transport (compétitivité TP p. ex.). D'autres critères sont bien sûr intégrables en fonction des souhaits de la Fondation. Ce règlement précisera aussi la manière de présenter une demande. L'obtention d'une place de parc ne permet pas de bénéficier des autres mesures de subventionnement du présent plan de mobilité.

- **Implémentation :** dès que nécessaire

Communication aux visiteurs (PA3) : Sur son site internet et dans ses communications sous toutes leurs formes (brochures, etc.), Clos Fleuri met en valeur son excellente connexion aux transports publics et ses possibilités d'accès en mobilité douce et encourage les visiteurs à les utiliser pour se rendre sur ses sites.

- **Implémentation :** de suite

5.2. Transports publics

Subventionnement des abonnements (TP1) : Pour obtenir un report modal vers une utilisation accrue des transports publics, nous suggérons de mener une politique de subventionnement des abonnements à travers le JobAbo de Frimobil. En échange de l'engagement d'une organisation à subventionner à une hauteur de minimum 10% les abonnements de transports publics de son personnel, Frimobil subventionne 10%

supplémentaires, ce qui permet de proposer l'abonnement de transports publics à 80% de son coût réel.

Sur le même principe de subventionnement, Frimobil propose aussi le FlexiAbo, soit un abonnement valable 100 jours par année, adapté aux temps partiels ou aux personnes qui souhaitent une flexibilité entre leurs différents moyens de transport.

Tarif standard Frimobil

Abonnement annuel Frimobil (12 mois au prix de 9) et FlexiAbo

en CHF	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 zones	6 zones	7 zones +
Annuel							
Adulte 2 ^e classe	639.-	729.-	1'062.-	1'404.-	1'755.-	2'088.-	2'430.-
Adulte 1 ^{re} classe	1'062.-	1'206.-	1'755.-	2'322.-	2'898.-	3'447.-	4'014.-
Jeune 2 ^e classe	486.-	549.-	801.-	1'053.-	1'323.-	1'566.-	1'827.-
FlexiAbo							
Adulte 2 ^e classe	328.-	374.-	545.-	720.-	900.-	1'071.-	1'247.-
Adulte 1 ^{re} classe	545.-	619.-	900.-	1'191.-	1'487.-	1'768.-	2'059.-
Jeune 2 ^e classe	250.-	282.-	411.-	540.-	679.-	804.-	937.-

Sous réserve de modifications tarifaires.

Coûts pour l'entreprise

Participation minimale de l'entreprise

en CHF	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 zones	6 zones	7 zones +
Annuel							
Adulte 2 ^e classe	64.-	73.-	106.-	140.-	176.-	209.-	243.-
Adulte 1 ^{re} classe	106.-	121.-	176.-	232.-	290.-	345.-	401.-
Jeune 2 ^e classe	49.-	55.-	80.-	105.-	132.-	157.-	183.-
FlexiAbo							
Adulte 2 ^e classe	33.-	37.-	54.-	72.-	90.-	107.-	125.-
Adulte 1 ^{re} classe	54.-	62.-	90.-	119.-	149.-	177.-	206.-
Jeune 2 ^e classe	25.-	28.-	41.-	54.-	68.-	81.-	94.-

Participation minimale de l'entreprise (minimum 10 %) par JobAbo.

Tarif pour le collaborateur

Abonnement annuel Frimobil et FlexiAbo - JobAbo

en CHF	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 zones	6 zones	7 zones +
Annuel							
Adulte 2 ^e classe	512.-	584.-	850.-	1'124.-	1'404.-	1'671.-	1'944.-
Adulte 1 ^{re} classe	850.-	965.-	1'404.-	1'858.-	2'319.-	2'758.-	3'212.-
Jeune 2 ^e classe	389.-	440.-	641.-	843.-	1'059.-	1'253.-	1'462.-
FlexiAbo							
Adulte 2 ^e classe	262.-	299.-	436.-	576.-	720.-	856.-	997.-
Adulte 1 ^{re} classe	436.-	495.-	720.-	952.-	1'189.-	1'414.-	1'647.-
Jeune 2 ^e classe	200.-	225.-	328.-	432.-	543.-	642.-	749.-

Dans ce cas de figure, rabais de 20 % accordé au collaborateur.

Source

https://frimobil.ch/fileadmin/user_upload/public/Abonnement/Abonnement_jobabo/FRIMO_JOBABO_FLYER_ENTREPRISE_A5_PORTRAIT_FR_18_IMP.pdf

- **Proposition :** L'entreprise subventionne les abonnements de transports publics à travers le Jobabo et le Flexiabo de Frimobil à hauteur de 20%, auxquels s'ajoutent les 10% de Frimobil, ce qui permet de proposer l'abonnement à 70% de son prix réel au personnel de la Fondation.
- **Estimation du coût :** Aujourd'hui, 74 personnes ayant répondu au sondage indiquent se déplacer en transports publics (extrapolation à l'échelle de la

Fondation : **87 personnes**). Par ailleurs, 69 personnes pour qui les TP seraient compétitifs (diff. de moins de 20 min pour 1 trajet) utilisent un véhicule individuel pour tout ou partie de leurs déplacements pendulaires (extrapolation **81 personnes**) et émettent ainsi 36,7 t de CO₂ par an (extrapolation **43,2 t**). Convaincre 15% de ces personnes reviendrait à subventionner 12 abonnements supplémentaires (81*0,15), soit un total de **99** (87 existants+12). En prenant en compte l'option FlexiAbo, on peut estimer que la moyenne des abonnements à subventionner serait de 2 zones, soit un coût de Fr. 143.-/abonnement.

Coût : 99 abonnements * Fr. 146.-/abonnement = Fr. 14'454.-

Si cet objectif est atteint, on peut en attendre une **réduction des émissions de CO₂ de 5,8 t** (43,2 t*0,15*0,9).

- **Implémentation** : 1^{er} juillet 2025

Subventionnement des abonnements, option découverte (TP2) : Le JobAbo Découverte permet de subventionner un abonnement de transports publics pour 1 mois. L'institution subventionne 25% du coût de ces abonnements. Frimobil subventionnera 25% supplémentaires, ce qui permet de proposer l'abonnement de transports publics découverte à 50% de son coût ordinaire. L'objectif est de permettre la découverte par l'expérience des transports publics et favoriser ainsi leur adoption et l'atteinte de l'objectif TP.

Tarif standard Frimobil

Abonnement mensuel Frimobil							
en CHF	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 zones	6 zones	7 zones +
Adulte 2 ^e classe	71.-	81.-	118.-	156.-	195.-	232.-	270.-
Adulte 1 ^{re} classe	118.-	134.-	195.-	258.-	322.-	383.-	446.-
Jeune 2 ^e classe	54.-	61.-	89.-	117.-	147.-	174.-	203.-

Coûts pour l'entreprise

Participation minimale de l'entreprise							
en CHF	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 zones	6 zones	7 zones +
Adulte 2 ^e classe	18.-	21.-	30.-	39.-	49.-	58.-	68.-
Adulte 1 ^{re} classe	30.-	34.-	49.-	65.-	81.-	96.-	112.-
Jeune 2 ^e classe	14.-	16.-	23.-	30.-	37.-	44.-	51.-

Participation fixe de l'entreprise à hauteur de 25%.

Tarif pour le collaborateur

Abonnement mensuel Frimobil JobAbo							
en CHF	1 zone	2 zones	3 zones	4 zones	5 zones	6 zones	7 zones +
Adulte 2 ^e classe	35.-	39.-	58.-	78.-	97.-	116.-	134.-
Adulte 1 ^{re} classe	58.-	66.-	97.-	128.-	160.-	191.-	222.-
Jeune 2 ^e classe	26.-	29.-	43.-	57.-	73.-	86.-	101.-

Rabais de 50 % accordé au collaborateur.

Source

https://frimobil.ch/fileadmin/user_upload/public/Abonnement/Abonnement_jobabo/FRIMO_JOBABO_FLYER_ENTREPRISE_A5_PORTAIT_FR_18_IMP.pdf

- **Proposition** : Clos Fleuri propose à ses employés.es le JobAbo Découverte de FriMobil. En échange d'un engagement de leur part à renoncer à leur véhicule privé pour au moins 1 trajet sur 2, ils et elles peuvent bénéficier de cette offre découverte d'un mois.
- **Estimation du coût** : Si la Fondation finance 5 abonnements découverte 3 zones par année, le montant sera de **5 abonnements * Fr. 30.-/abonnement = Fr. 150.-**

5.3. Covoiturage

Le covoiturage est bien évidemment une option ouverte à toutes et tous. Mais il est une possibilité plus particulièrement intéressante pour les personnes les plus éloignées, pour qui la mobilité douce n'est pas une option et qui perdraient trop de temps en utilisant les transports publics. Il est à noter cependant que c'est une solution encore peu implantée culturellement. Pour augmenter son taux d'adoption, nous proposons les mesures suivantes :

Création d'une plateforme covoiturage dédiée (CV1) : Le 1^{er} frein exprimé par les personnes en ce qui concerne le covoiturage est de ne pas connaître les personnes avec lesquelles elles seront amenées à partager un trajet. Une plateforme dédiée à l'institution permet de choisir de ne covoiturer qu'avec des personnes avec lesquelles on a déjà un lien ou au contraire de garder toutes les options ouvertes. Un calculateur permet par ailleurs une répartition des coûts entre les personnes.

- **Estimation de coûts** : Mise en place de la plateforme covoiturage : **Fr. 1'000.-**
Maintenance/exploitation annuelle de la plateforme : **Fr. 500.-**

Mesures de communication (CV2) : Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre pour inciter au covoiturage : mise en relation des personnes en fonction de la proximité de leur domicile (soupers d'entreprise, organisation de « speed-dating covoiturage »), mise en lumière de bonnes pratiques déjà adoptées par des employés.es, etc.

- **Objectif** : convaincre 5% supplémentaires des utilisateurs TIM (soit 10 personnes à l'échelle de la fondation en plus des 16 qui le pratiquent déjà) d'opter pour le covoiturage. **Potentiel d'économie CO2 : 12 t**

5.4. Mobilité douce

Subvention vélo électrique (MD1) : Clos Fleuri soutient l'achat d'un vélo électrique pour ses collaborateurs.trices et employés.es par une subvention unique de 10% du coût jusqu'à un maximum de Fr. 350.- ou pour les trottinettes électriques de 20% jusqu'au même montant maximal, sur présentation de la facture d'achat. Elle peut évidemment être combinée à une subvention externe (p. ex. la bulle verte, 10% du montant de l'achat < Fr. 350.-, www.bulleverte.ch/subventions/véloelec).

Cette subvention ne pourra être accordée qu'une fois sur la durée du plan de mobilité et en échange d'un engagement à utiliser de manière régulière pour sa mobilité pendulaire le vélo ou la trottinette électrique.

- **Estimation de coûts** : 4 subventions annuelles correspondraient à un montant de **Fr. 1400.-**
- **Implémentation** : 1^{er} juillet 2025

Aménagement d'abris à vélos couverts et sécurisés (MD2) : Les équipements des divers sites répondent aujourd'hui aux besoins. En cas d'augmentation de ces besoins, l'aménagement de nouveaux abris sera étudié en fonction des possibilités de l'institution

- **Estimation de coûts :** A étudier (Fr. 5000.- à 8000.- par abri).
- **Implémentation :** études à mener au moment où les besoins sont avérés. Cette étude sera menée en 2025 pour le site de l'Ecole pour une inscription éventuelle au budget 2026.
- **Objectif global Mobilité douce :** Selon les réponses au sondage 72 personnes habitant dans un rayon de moins de 10 km de leur lieu de travail utilisent leur voiture pour se rendre au travail (extrapolation **85 personnes**). Convaincre 10% d'entre elles (9 personnes) d'opter pour un mode doux à la place permettrait d'économiser **3,1 t de CO2**.

5.5. Mesures d'organisation

Garantie de retour en cas d'urgence (MO1) : les personnes ne se déplaçant pas en TIM (transport individuel motorisé) bénéficient d'une garantie de retour en cas d'urgence, que ce soit d'être raccompagnées par un.e collègue ou si nécessaire par un taxi, aux frais de l'institution. Au besoin, un catalogue de ce qui constitue un cas d'urgence pourra être défini. Cette demande devra être contresignée par le/la responsable d'unité ou de secteur.

- **Estimation de coûts :** Fr. 500.-/an
- **Implémentation :** 1^{er} juillet 2025

Participation aux colloques à distance (MO2) : Les chefs de service et de secteur évaluent la mise en place de la participation aux colloques à distance. Ils sont responsables de s'assurer que l'infrastructure en place réponde aux besoins (notamment en termes de sécurité et de confidentialité) pour permettre la participation aux colloques en ligne et à distance, si cela permet d'éviter un déplacement. Le service RH est responsable de définir le cadre du télétravail.

- **Estimation de coûts :** à étudier
- **Implémentation :** une fois tous les éléments nécessaires mis en place

5.6. Mesures de communication

La communication autour de la mobilité est un élément-clé de l'acceptation des mesures.

Communication des nouvelles mesures du plan de mobilité (MC1) : L'augmentation du tarif des places de parc est une mesure qui peut créer des frustrations. Une explication claire des tenants et des aboutissants de cette décision doit permettre de désamorcer en partie les possibles conflits. Par ailleurs les mesures d'incitation à des formes de mobilité moins impactantes doivent être mises en valeur, ainsi que l'engagement de la Fondation Clos Fleuri envers la durabilité. Pour toutes ces raisons, la communication des nouvelles mesures du plan de mobilité bénéficiera d'une importante visibilité.

- **Implémentation :** 1^{er} semestre 2025

Nomination de la commission du personnel (compers) comme référente mobilité pour l'ensemble de l'institution (MC2) : la compers sera compétente pour répondre aux

questions du personnel pour tout ce qui touche aux présentes mesures du plan de mobilité. Elle joue aussi un rôle dans l'animation des mesures de communication/événementielles autour de la mobilité.

Création d'un plan de communication/événementiel autour de la thématique de la mobilité (MC3) : Ce plan pourra utiliser les ressources actuelles de communication de l'institution. Il sera établi avec des éléments récurrents pour en permettre une exécution simple et fluide. Il pourra servir à mettre en lumière des exemples de bonnes pratiques, communiquer activement autour des mesures, etc. Des événements comme Bike to work pourront par exemple être organisés dans le cadre de ce plan.

Mise en valeur des mesures d'incitation à des mobilités moins impactantes lors de l'onboarding (MC4)

5.7. Autres mesures

Mise à disposition de vélos électriques (AM1) : Pour permettre à ses collaborateurs.trices ayant besoin de se déplacer pour des raisons professionnelles de laisser leur véhicule privé chez eux, Clos Fleuri leur met à disposition un vélo électrique sur ses sites de la rue de Vevey et de la rue Saint-Denis. La Fondation cherche à financer l'acquisition de ses vélos à travers une recherche de dons et l'établissement de partenariats.

- **Estimation de coûts :** sur la base d'un coût d'achat de Fr. 4'500.- pour un vélo électrique et de frais d'entretien/de recharge de Fr. 200.-/an, on arrive à un coût de Fr. 1100.-/année/vélo sur un cycle de 5 ans, soit un total de **Fr. 2200.-/année**
- **Implémentation :** 2026-27

Verdissement de la flotte (AM2) : Lors du remplacement des véhicules de sa flotte, Clos Fleuri étudie systématiquement une option électrique pour en vérifier l'adéquation avec les tâches nécessaires et la viabilité au niveau des coûts. Si l'option électrique est concurrentielle, elle sera privilégiée.

- **Implémentation :** déjà en vigueur (achat d'un véhicule électrique pour la cuisine à l'automne 2024)
- **Objectif mobilité professionnelle :** réduction de 15% des émissions propres (hors transports externes) de la mobilité professionnelle de Clos Fleuri, soit **7,2 tonnes** de CO2 (48 t*0,15)

Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à disposition du personnel (AM3) : Dans le cadre de la construction de ses nouveaux locaux, la Fondation étudie la possibilité d'équiper son futur parking de bornes de recharge pour véhicules électriques et leur éventuelle mise à disposition de son personnel.

- **Implémentation :** dans le cadre des réflexions liées à la construction et à l'exploitation du futur site

5.8. Tableau récapitulatif des mesures

Type de mesure	REF	Mesure	Première estimation (partielle) coût/revenu	Détail du calcul	Implémentation	Objectif économie éq. CO2/nbre de pers.
Parking	PA1	Tarification des places de parc	- Fr. 21'780.-	(50 places * Fr. 35.-/mois + 13 places * Fr 5.-/mois) * 12 mois	01.07.2025	
	PA2	Attribution des places de parc	-		Pringy	
	PA4	Communication aux visiteurs	-		De suite	
Transports publics	TP1	Subventionnement des abonnements	Fr. 14'454.-/an	99 abos 2 zones * Fr. 146.-/abo	01.07.2025	5,8 t/12 pers.
	TP2	Option découverte	Fr. 150.-/an	5 abos*Fr.30.-/abo	01.07.2025	
Covoiturage	CV1	Création d'une plateforme dédiée	Lancement Fr. 1000.- puis Fr. 500.-/an		01.01.2026	12 t/10 pers.
	CV2	Mesures de communication	Variable		01.07.2025	
Mobilité douce	MD1	Subvention achat vélo électrique	Fr. 1400.-/an	4 subventions de Fr. 350.-/an	01.07.2025	3,1 t/9 pers.
	MD2	Aménagement d'abris à vélos	Intégré aux budgets ordinaires ?		Etude en 2025	
Organisation	MO1	Garantie de retour en cas d'urgence	Fr. 500.-/an		01.07.2025	
	MO2	Colloques à distance	A étudier		01.01.2027 ?	
Communication	MC1	Com Plan de mobilité			1 ^{er} semestre 2025	
	MC2	compers référente mobilité			01.07.2025	
	MC3	Plan de communication	Temps RH à calculer		01.07.2025	
	MC4	Onboarding	Création doc		01.07.2025	
Autre	AM1	Mise à disposition de vélos électriques	Fr. 2200.-/an	Achat Fr. 4500, soit Fr. 900.-/an + entretien Fr. 200.-/an*2 vélos	2026-27	7,2 t
	AM2	Verdissement de la flotte	Coûts ordinaires		Déjà en place	
	AM3	Bornes de recharge	A étudier		Pringy	
Total			- Fr. 2576.-			28,1 t / 31 pers.

5.9. Mise en œuvre prévisionnelle

Ce tableau présente une projection de la mise en œuvre des diverses mesures dans le temps, pour autant bien sûr que celles-ci aient été validées et aient démontré leur utilité et soient finançables et exécutables dans les délais ici envisagés.

	2025				2026				2027			
Mesure	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Etablissement des directives et processus												
Communication des mesures												
Préparation/mise en place facturation												
Entrée en vigueur du Plan de mobilité												
Facturation des places de parc												
Ouverture des mesures de subventionnement												
Mise en place plateforme covoiturage												
Implémentation plateforme covoiturage												
Etude de faisabilité colloques à distance												
Budgets et règlements télétravail/colloques												
Implémentation TT/colloques à distance												
Mise à disposition de vélos électriques												
Installation de bornes de recharge (Pringy)												

6. Conclusion

Comme pour toutes les institutions sociales, la durabilité est au cœur des activités de la Fondation Clos Fleuri dans ses dimensions sociale et économique. En créant un plan d'action ambitieux dans le cadre de ce Plan de mobilité, l'institution démontre son attachement à la composante environnementale de la durabilité, tout en prenant soin de ne pas péjorer les conditions sociales de ses collaborateurs.trices et bénéficiaires.

La situation de Clos Fleuri au cœur de l'agglomération bulloise, ses divers sites, ses nombreuses missions, fonctions, populations, en font un acteur complexe et exigent des réponses flexibles, adaptées aux mobilités variées de son personnel et de ses bénéficiaires.

Le développement de l'agglomération bulloise aura des impacts forts en termes de mobilité et demandera des mesures ambitieuses. Dans ce cadre, la tarification des places de parc, une mesure peu populaire, est à relever. Elle démontre le sérieux des intentions de Clos Fleuri et permettra de subventionner des mesures d'incitation à un report vers des mobilités moins impactantes. Pour ne pas péjorer l'institution, la communication autour de cette mesure, sa justification et ses effets positifs, sera essentielle.

Que ce soit lors des ateliers participatifs avec le personnel ou lors des rencontres avec le comité de pilotage, Clos Fleuri a démontré prendre la problématique au sérieux et affirmé sa disponibilité au changement, pour autant qu'il soit accompagné. Nous espérons que le présent document contribuera à cet accompagnement dans les meilleures conditions possibles.